CRÉMATORIUM
DE VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

Rapport d'activité

2025

Sommaire

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC 3
1.1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC 3
1.1.1. Objet et étendue de la délégation 3
1.1.2. Autorité délégante 3
1.1.3. Délégataire 3
1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants 3
1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat 3
1.2. LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE 3
1.2.1. Les services fournis 3
1.2.2. Les installations 5
1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant 6
1.2.4. Les horaires du centre funéraire crématorium 7
1.2.5. L'équipe du centre funéraire - crématorium 7
1.2.6. La formation, les accidents du travail et les observations 8

2. L'ANALYSE DE L'ACTIVITE 9
2.1. DONNEES STATISTIQUES 9
2.1.1. Evolution de la population et de la mortalité en France 9
2.1.2. Evolution du taux de crémation en France 11
2.1.3. Analyse du registre des crémations 12
2.1.4. Analyse du registre des admissions à la chambre funéraire 17
2.2. LES AUTRES INDICATEURS DE QUALITE 18
2.2.1. Temps de Mémoire 18
2.2.2. Les cérémonies personnalisées 18
2.2.3. Registre d'appréciation du service 19
2.3. LES ENQUETES DE SATISFACTION DES FAMILLES 19
2.3.1. Dispositif d'évaluation de la satisfaction des familles 19
2.3.2. La communication du crématorium 21
2.3.3. Elimination des déchets métalliques 23
2.3.4. La certification de services Qualicert® 25
2.3.5. Protection du Travailleur Isolé (PTI) 25
2.4. LE COMPTE RENDU TECHNIQUE 25
2.4.1. Les maintenances, interventions et travaux de l'année 25
2.4.2. Les contrôles réglementaires 26
2.4.3. La consommation de gaz 27
2.4.4. La consommation d'électricité 28

3. LE RAPPORT FINANCIER 29
3.1. TARIFS PRATIQUES 29
3.1.1. Les tarifs des prestations du service public 29
3.1.2. La révision des tarifs 30
3.2. PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT 31
3.2.1. Les règles comptables 31
3.2.2. Le compte de résultat en euros hors taxes 31
3.2.3. Commentaires sur le compte de résultat 33

4. PERSPECTIVES 2026 40
Annexe 1 : LA CERTIFICATION DE SERVICES QUALICERT® 41

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1.1. Objet et étendue de la délégation

La délégation porte sur la gestion du centre funéraire, comportant crématorium et chambre funéraire associés, situé 2740 Rte de Montmelas sur la commune de Gleizé, contigu au cimetière paysager.

1.1.2. Autorité délégante

La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône

1.1.3. Délégataire

OGF CREMATORIUMS SAS par sa filiale dédiée
CENTRE FUNERAIRE AGGLOMERATION VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAÔNE SAS
Société par actions simplifiée au capital de 37 000 €
RCS Nanterre B 981 903 321
Siège social : 6, rue du Général Audran – Immeuble Canopy – 92400 COURBEVOIE
Habilitation n° 26-69-0759

1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants

Président : M. Alain COTTET
Directeur délégué : M. Marc OSSENT
Directeur de secteur opérationnel : M. Christophe NEVEUX

1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat

Une convention de délégation de service public pour une période de onze ans à compter du 1er juillet 2024, soit jusqu'au 30 juin 2035.

1.2. LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE

1.2.1. Les services fournis

L'Autorité Concédante confie les missions suivantes au Concessionnaire :

Au titre de ses obligations générales :

- Les travaux nécessaires à l'entretien et la maintenance des équipements existants ;
- Les investissements prévus au contrat ;
- La perception des recettes du service ;
- La gestion administrative, technique et financière de l'équipement ;

- La promotion et la commercialisation des prestations de crémation ainsi que les prestations qui y sont intrinsèquement liées (location de salons funéraires, location de salles de cérémonie, location de salles de convivialité, prestations de maîtres de cérémonie, dispersion des cendres, etc.) ;
- Le maintien de conditions d'accueil et de sécurité conformes à l'attente des usagers et à la règlementation en vigueur dans ce type d'établissement recevant du public ;
- La prise en charge liée aux frais généraux de fonctionnement de l'équipement (taxes, redevance d'occupation, fluides, services extérieurs ...) ;
- La mise à la disposition du public d'un registre destiné à recevoir les éventuelles observations. Ces observations seront obligatoirement communiquées à la Communauté d'agglomération avec les réponses qui y seront apportées ;
- Proposer la retransmission en ligne el l'enregistrement des cérémonies pour les familles le désirant ;
- La mise à la disposition du public, notamment par affichage dans les agences de pompes funèbres, des tarifs et conditions de vente des prestations et fournitures du crématorium. Les devis et bons de commande seront établis conformément à la réglementation en vigueur ;
- Mettre en place un outil de mesure de la satisfaction des familles et des opérateurs de pompes funèbres.

Au titre de l'activité du crématorium :

- L'accueil et accompagnement des familles ;
- Fournir gratuitement aux familles tous renseignements utiles pour leur permettre d'effectuer, si elles le désirent, les démarches en vue de la crémation. À la demande des familles, le concessionnaire est tenu de leur délivrer un devis gratuit, les prix étant donnés toutes taxes comprises ;
- La réception des cercueils et la prise en charge de leur conservation dans l'attente de la crémation ;
- La tenue d'un planning de réservation des salles et de l'appareil de crémation ;
- L'organisation des cérémonies à la demande des familles ou de leurs mandataires ;
- Dispersion des cendres au jardin du souvenir, selon l'option retenue par la famille ;
- L'organisation des cérémonies personnalisées à la demande des familles ou de leurs mandataires ;
- La proposition d'un planning des crémations avec les 2 lignes de crémation opérationnelles, proposer un planning de remise des urnes, proposer un planning des convivialités, l'ensemble en cohérence. Ces plannings devront être accessibles en ligne par les opérateurs funéraires clients du crématorium ainsi que par le Concédant ;
- La crémation des pièces anatomiques d'origine humaine conformément aux articles R.1335-9 et suivants du Code de la santé publique et à l'arrêté du 7 septembre 1999 relatif aux contrôles des filières d'élimination des déchets d'activité de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques ;
- La vérification du dossier administratif de crémation et contrôles techniques avant l'introduction du cercueil ou des restes mortels dans l'appareil de crémation, et la vérification du bon fonctionnement après utilisation ;
- La crémation des cercueils et des restes mortels ;
- La pulvérisation des cendres ;
- La fourniture de réceptacles simples, nécessaires pour recueillir les cendres conformément à la réglementation en vigueur ;
- Le recueil des cendres dans une urne qui devra comporter une plaque sur laquelle devront être mentionnés l'identité du défunt et le nom du crématorium et ce, conformément aux dispositions de l'article R. 2213-38 du Code général des collectivités territoriales ;
- La remise des cendres aux familles ;
- Le préchauffage de l'appareil de crémation en temps utile ;
- Effectuer, à la demande des familles, ou éventuellement des sociétés de pompes funèbres, la dispersion des cendres et les opérations nécessaires à l'enfouissement des cendres ou au scellement des urnes, dans le respect du Code général des collectivités territoriales ;
- Disposer d'un lieu de stockage temporaire des urnes, notamment pour le cas où les familles ne souhaitent pas récupérer immédiatement les cendres. La dispersion des cendres dans le Jardin du souvenir ou le dépôt des urnes dans le jardin cinéraire, seront ensuite effectués par les agents habilités à cet effet ;
- Assurer :
 - Gratuitement la crémation des restes relevés à la suite des exhumations, sur demande de la Communauté d'agglomération ;
 - L'incinération des corps des personnes ayant fait don de leurs corps à la médecine, selon un accord à passer avec les facultés de médecine et de pharmacie ;
- Le Concessionnaire, au vu du certificat d'indigence délivré par un maire d'une commune membre de la Communauté d'agglomération, accordera, sur demande, la gratuité du service du crématorium aux indigents domiciliés dans la Communauté d'agglomération ;
- Veiller au respect du principe d'égalité entre tous les usagers et au respect du règlement national des opérations funéraires codifié aux articles R. 2223-24 à R. 2223-32 du Code général des collectivités territoriales et notamment aux dispositions de l'article R. 2223-29 du Code général des collectivités territoriales ;

- Tenir en permanence les registres nécessaires aux opérations de crémation ;
- Respecter le règlement intérieur du crématorium ;
- Assurer la maintenance du bâtiment, du four et des équipements qui devront toujours être en mesure de répondre aux besoins de service et s'occuper notamment de l'élimination de l'ensemble des gravats et déchets, y compris Issus du traitement des fumées ;
- Proposer en cas d'interruption de service soit la crémation sur un site alternatif, soit une solution par voie d'indemnisation.

Au titre de l'activité de la chambre funéraire

- Les opérations d'admission à la chambre funéraire, la prise en charge, et la mise en cellule réfrigérée :
 - Les 24 premières heures en cellule réfrigérée, y compris admission :
 Cette prestation doit contenir l'ensemble des opérations d'admission à la chambre funéraire, la prise en charge, et la mise en cellule réfrigérée, ainsi que les 24 premières heures de présence au Centre funéraire.
 En outre, cette prestation comprend :
 - La présentation du défunt en salon, à la demande de la famille, lors de son admission,
 - La présentation du défunt en salon, à la demande de la fa mi lie, lors de la levée du corps (pour une durée minimale de ½ heure).
 - Par 24 heures supplémentaires en cellule réfrigérée :
 Cette prestation doit contenir l'ensemble des prestations nécessaires à la tenue du corps durant les 24 heures suivantes en cellule réfrigérée.
 Elle ne comprend pas la présentation temporaire du défunt en salon.

- Présentation temporaire du corps en salon :
 Cette prestation doit contenir l'ensemble de la manipulation du corps et de sa présentation temporaire en salon à la demande des familles puis, les travaux de manutention de retour en cellule réfrigérée. La présentation temporaire en salon est faite dans une limite de 1 heure, un même défunt pouvant faire l'objet d'une présentation en salon deux fois par jour. Ainsi, les familles qui le souhaitent pourront veiller le défunt dans la limite de 2 heures par jour. Cette prestation s'applique quelle que soit la durée du séjour au funérarium.
 La réception des familles, de leur orientation vers le salon de présentation et de tous renseignements utiles pouvant leur permettre une visite confortable.
 Les présentations de corps étant temporaires, les réservations du salon jours, heures) se font avec la famille, dans l'ordre des demandes au funérarium.

- Location de laboratoire :
 La prestation de location de laboratoire doit contenir les éléments suivants :
 - Mise à disposition des installations techniques de laboratoire et de tout le matériel nécessaire équipant la salle de préparation des corps (hors matériel du Thanatopracteur).
 - L'entretien régulier de la salle de préparation après sa mise à disposition à un tiers (hors traitement et enlèvement des déchets qui restent à la charge du thanatopracteur).

- La présentation du corps en salon à la demande des familles ;
- L'accueil des familles ;
- La mise à disposition des installations techniques de laboratoire el de tout le matériel nécessaire équipant la salle de préparation des corps ;
- L'entretien régulier de la salle de préparation après sa mise à disposition à un tiers ;
- La gestion de la salle de convivialité.

1.2.2. Les installations

Un parking de 81 places.

Le crématorium comprend :

- Des locaux ouverts au public,
 - Une salle de visualisation de l'introduction du cercueil dans le four et de remise de l'urne cinéraire,
 - Une salle de retrouvailles.

- Des locaux techniques à usage exclusif du personnel du crématorium :
 - Une salle d'introduction du cercueil,
 - Une salle des fours, équipée d'un four et d'un pulvérisateur de calcius,
 - Un local de dépôt provisoire des urnes cinéraires.

La chambre funéraire comprend :

- Des locaux ouverts au public :
 - Un salon de présentation des défunts.

- Des locaux techniques à usage exclusif des professionnels :
 - Un hall de réception des personnes décédées,
 - Une salle de préparation,
 - Six cases réfrigérées,
 - Une chambre froide de 3 places.

A ces locaux s'ajoutent :

- Un hall d'accueil,
- Une salle de cérémonie,
- Une salle d'attente,
- Un bureau administratif,
- Les couloirs de circulation,
- Les locaux pour le personnel,
- Les sanitaires obligatoires.

1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

Tous les équipements, installations et matériels nécessaires à l'exploitation du service sont maintenus en bon état de fonctionnement, réparés, remplacés ou renouvelés par les soins du délégataire sous sa responsabilité et à ses frais.

Le Concessionnaire s'engage à assurer le bon fonctionnement et la qualité du service concédé et veille à tout faire pour éviter la dépréciation prématurée, la diminution de la qualité, l'interruption ou la cessation d'exploitation de ce service.
Le Concessionnaire assume toutes les charges de maintenance et travaux d'entretien des locaux, ouvrages et installations mis à sa disposition. Il veille également au bon fonctionnement et à la mise aux normes des équipements dont il a la gestion et l'exploitation.
Le Concessionnaire assure également le renouvellement des biens nécessaires à l'exploitation.

Entrent dans le cadre de l'entretien à la charge du délégataire, notamment :
- L'entretien du four qui doit toujours être en mesure de répondre aux besoins du service et conforme à la réglementation en vigueur ; et garanti par un contrat de maintenance ;
- Les fonctions énergétiques (électricité, gaz...) ;
- L'entretien ou le renouvellement des peintures des sols et des murs ;
- L'entretien du matériel d'incendie et des issues de secours ;
- Le balayage et le nettoyage des voies de dégagement, bordures depuis la route, y compris parking, parvis et esplanade à l'exception des espaces verts qui devront être tenus par le délégataire en bon état de propreté et de service ;
- Le dépoussiérage des appareils crématoires ;
- La propreté des locaux techniques ;
- Le nettoyage des autres salles (salle de cérémonie...) ;
- Le remplacement de toute pièce défectueuse, détériorée ou disparue dans les équipements et matériels ;
- L'entretien du bâtiment.

Le délégataire a la charge de faire exécuter ou d'exécuter lui-même toute réparation des dommages et détériorations commises dans les installations, nonobstant les recours qu'il peut exercer, conformément aux lois et règlements en vigueur, contre les auteurs de ces déprédations.

1.2.4. Les horaires du centre funéraire crématorium

L'ouverture du centre funéraire-crématorium au public pour l'accueil des familles, à l'exception des dimanches et jours fériés, est assuré :

du lundi au samedi
de 9 h 00 à 18 h 00

Les horaires de crémation sont les suivants :

	Horaire d'accueil des familles	Horaire de la crémation
Du mardi au samedi	Par suite de l'accueil de la veille à 17 h 00	8 h 00
Du lundi au samedi	9 h 30	10 h 00
Du lundi au samedi	11 h 30	12 h 00
Du lundi au samedi	13 h 30	14 h 00
Du lundi au samedi	15 h 30	16 h 00 (Le samedi : remise des cendres possible le lundi matin)
Du lundi au vendredi	17 h 00	Le lendemain à 8 h 00

En cas d'urgence ou d'activité importante, avec autorisation de la Communauté d'agglomération, le service peut fonctionner en dehors des horaires et jours d'ouverture pour faire face aux besoins et satisfaire les familles.

Le jour et l'heure de la crémation sont fixés par le gestionnaire du crématorium en accord avec la personne qui a qualité pour pourvoir aux funérailles ou le mandataire de la famille.

Le dépôt du corps au crématorium a lieu une demi-heure avant le début de la crémation.

1.2.5. L'équipe du centre funéraire - crématorium

L'équipe du centre funéraire - crématorium se compose de trois personnes.
Leurs missions concernent :

- L'accueil des familles,
- L'accueil des entreprises de Pompes Funèbres mandatées par les familles,
- La présentation des défunts,
- La réalisation de cérémonie de recueillement,
- La réalisation des crémations,
- L'entretien des installations,
- La tenue des différents registres et l'accueil téléphonique,
- La tenue du planning de crémations,
- L'accueil téléphonique en dehors des heures d'ouvertures du centre funéraire,
- La gestion administrative de l'activité (facturation clients, fournisseurs…).

L'encadrement du centre funéraire - crématorium est assuré par Monsieur Christophe NEVEUX, Directeur de secteur opérationnel, et Monsieur Alexis DAVID, responsable du crématorium.

Par ailleurs, une permanence téléphonique et un accueil sur site est assurée 7 jours sur 7 et 24h sur 24 pour les admissions des défunts à la maison funéraire.

Le groupe OGF assure également l'encadrement du centre funéraire crématorium au travers de ses équipes de directions régionale et nationale, afin d'améliorer les conditions d'exécution du service délégué. La direction des crématoriums, de la communication, de la qualité et les services juridiques ainsi que le département travaux, travaillent en commun à l'élaboration d'un service de qualité dans le respect de la réglementation.

1.2.6. La formation, les accidents du travail et les observations

La formation

Pour l'exécution des missions qui leur sont confiées, les agents du centre funéraire crématorium ont bénéficié d'une formation concernant les points suivants :

- la législation sur la crémation et ses évolutions récentes concernant le traitement des pièces anatomiques notamment,
- les procédures internes d'OGF en matière de gestion des crématoriums,
- les vérifications administratives des dossiers de crémation,
- l'accueil des familles, la remise de l'urne et la dispersion des cendres,
- les rappels théoriques et pratiques liés à la technologie des fours de crémation (cycles de crémation, régulation des fours, techniques d'entretien et de dépannage, consignes de sécurité),
- la gestion des éventuelles pannes en présence d'une famille,
- les consignes d'hygiène et de sécurité,
- la protection incendie,
- l'habilitation électrique H0B0 pour personnel non électricien.

Les accidents du travail

Sans objet

2. L'ANALYSE DE L'ACTIVITE

2.1. DONNEES STATISTIQUES

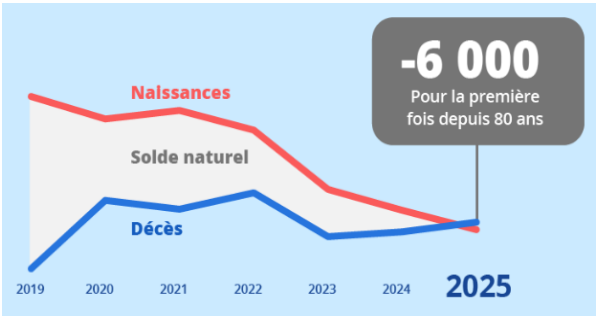
2.1.1. Evolution de la population et de la mortalité en France

Au 1er janvier 2026, **la population en France est estimée à 69,1 millions d'habitants**, soit 0,25 % de plus qu'un an auparavant. 66,8 millions d'habitants sont en France métropolitaine contre 66,4 l'année précédente et 2,3 millions dans les départements d'outre-mer. 22% de la population a au moins 65 ans.

Un solde naturel négatif en France en 2025

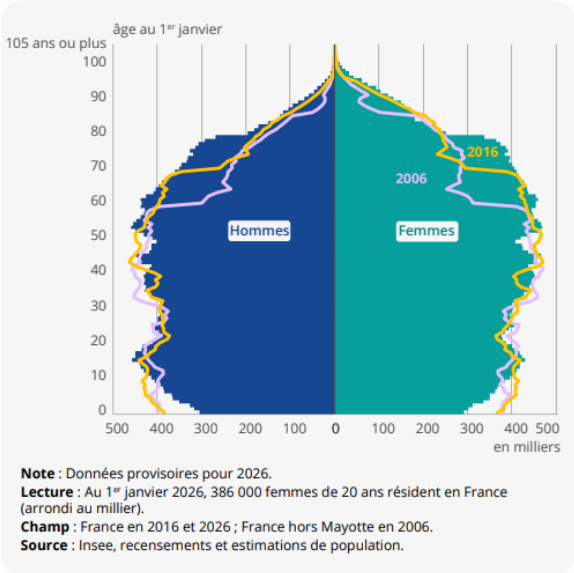
En 2025, **645 000 bébés sont nés** en France. C'est 2,1 % de moins qu'en 2024 et 24 % de moins qu'en 2010, année du dernier point haut des naissances. L'indicateur conjoncturel de fécondité poursuit sa baisse : après 1,61 en 2024, il s'établit à 1,56 enfant par femme en 2025 ; c'est le niveau le plus faible depuis la fin de la Première Guerre mondiale.

En 2025, **651 000 personnes sont décédées** en France, soit une **hausse de 1,5 %** par rapport à 2024. Cette augmentation est notamment liée à l'épidémie de grippe hivernale, qui a été particulièrement virulente en début d'année.



Ainsi, pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le **solde naturel** en France (différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès) s'établit à **-6 000** en 2025. Le solde naturel négatif est compensé par un solde migratoire (arrivées-départs) estimé à + 176 000 entrainant la hausse globale de la population, en France métropolitaine majoritairement.

Vieillissement de la population française



Au 1er janvier 2026, en France, **les personnes d'au moins 65 ans sont presque aussi nombreuses que celles de moins de 20 ans** : les premières représentent **22,2 % des habitants**, les secondes 22,5 %. En 2006, 16,4 % des habitants avaient au moins 65 ans et 25,1 % avaient moins de 20 ans.
Le nombre de personnes âgées d'au moins 65 ans augmente depuis plus de trente ans et **ce phénomène s'accélère** depuis le milieu des années 2010, avec l'arrivée à ces âges des **générations nombreuses du baby-boom**, dont les plus anciennes auront 80 ans en 2026.
Les personnes âgées d'**au moins 75 ans représentent désormais 11,1 % de la population** (élargissement de la partie haute de la pyramide), contre 8,2 % en 2006.

En 2025, l'espérance de vie à la naissance s'élève à 85,9 ans pour les femmes et à 80,3 ans pour les hommes. Elle augmente en 2025, de +0,1 an pour les femmes comme pour les hommes, pour atteindre un niveau historiquement élevé.
Depuis le milieu des années 1990, l'espérance de vie à la naissance croît moins vite pour les femmes que pour les hommes, réduisant ainsi l'écart entre les deux sexes : il est de 5,6 ans en 2025, contre 7,1 ans en 2005 et 8,1 ans en 1995.

Dans le même temps, le nombre de jeunes diminue avec la baisse des naissances régulière depuis le début des années 2010 (rétrécissement de la base de la pyramide des âges) après le pic de la fin des années 90 et années 2000.

Déplacement des populations en France et évolution des pratiques funéraires

Les pratiques funéraires ne sont pas homogènes sur l'ensemble du territoire mais une tendance forte vers la crémation se confirme depuis quelques années.
Historiquement davantage pratiquée dans les régions du Nord et de l'Est de la France, où la demande des familles reste forte et atteint de façon régulière près de 70% des obsèques, la crémation se diffuse maintenant sur l'ensemble du territoire au rythme des déplacements de populations et de la baisse de l'attachement des familles à leurs terres ancestrales.

L'INSEE publie en décembre 2025 une étude sur l'évolution géographique de la population en France et métropole depuis 2012.

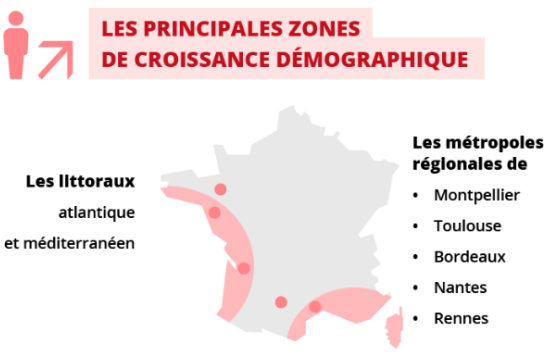
Les familles et jeunes adultes (étudiant et jeunes couples) ainsi que les populations arrivant en âge de retraite favorisent les littoraux atlantique et méditerranéen de France continentale et leurs métropoles régionales dans lesquelles les conditions de vie, d'emploi et le prix du foncier sont favorables *(illustration rouge ci-après)*.

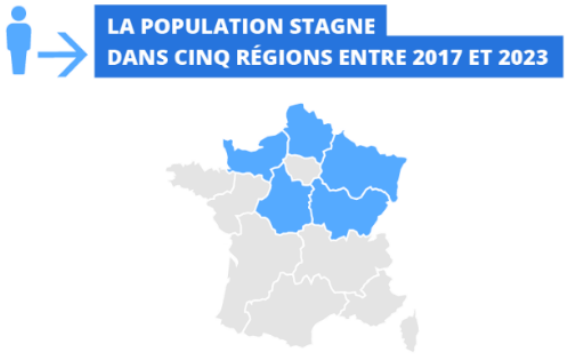
Entre 2017 et 2023, la population croît de plus de 0,35 % en moyenne par an dans 10 des 17 régions françaises. Pour trois d'entre elles, l'Île-de-France, La Réunion et la Guyane, cette croissance a lieu en raison d'un fort excédent naturel, malgré un solde migratoire (arrivées-départs) apparent négatif.
En Île-de-France, Paris continue de perdre de la population au profit de sa région et d'autres métropoles régionales.

Inversement, la population des sept autres régions en croissance, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays de la Loire, Bretagne et Corse, augmente malgré un solde naturel (habitants historiques) très faible, voire négatif. De nouveaux habitants d'autres régions viennent s'installer.

La population est stable dans cinq régions : Hauts-de-France, Grand Est, Normandie, Bourgogne-Franche-Comté et Centre-Val de Loire. Leurs soldes naturel et migratoire sont proches de l'équilibre *(illustration bleue ci-dessous)*.

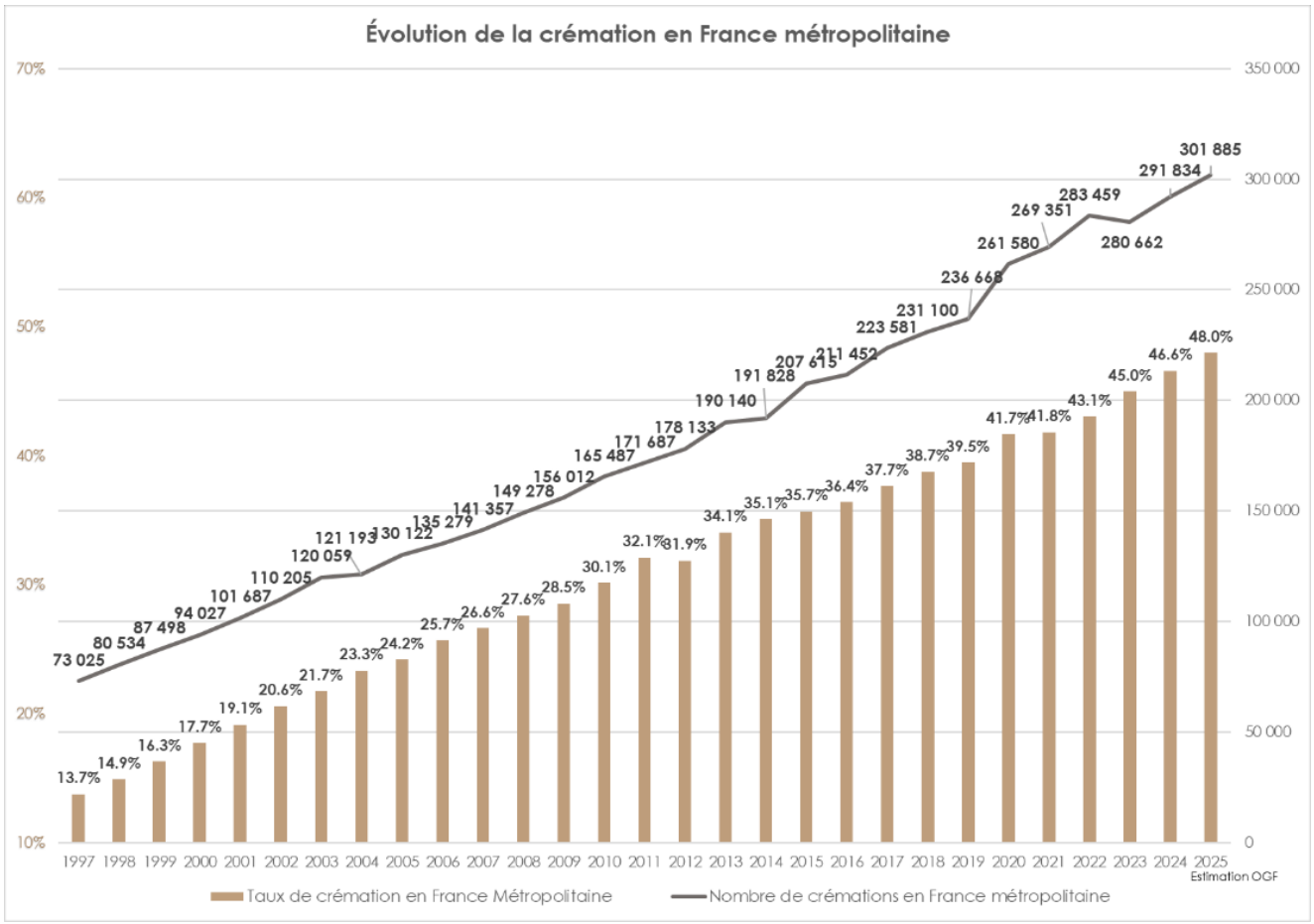
D'ores et déjà une très grande majorité des nouveaux habitants sur les territoires choisissent les obsèques par crémation avant dispersion des cendres sur leurs nouveaux territoires ou transfert des cendres sur leurs terres historiques.





Source majeure : INSEE Bilan démographique 2025

2.1.2. Evolution du taux de crémation en France



Pour l'année 2025, OGF envisage une nouvelle progression du taux de crémation nationale pour atteindre 48% des obsèques.

2.1.3. Analyse du registre des crémations

L'exploitation du système de réservation HOMMAGE a permis de procéder aux analyses suivantes :

2.1.3.1. Evolution du nombre annuel des crémations

En 2025, 1 413 crémations ont été réalisées, soit une hausse 5.5 % par rapport à l'année précédente.

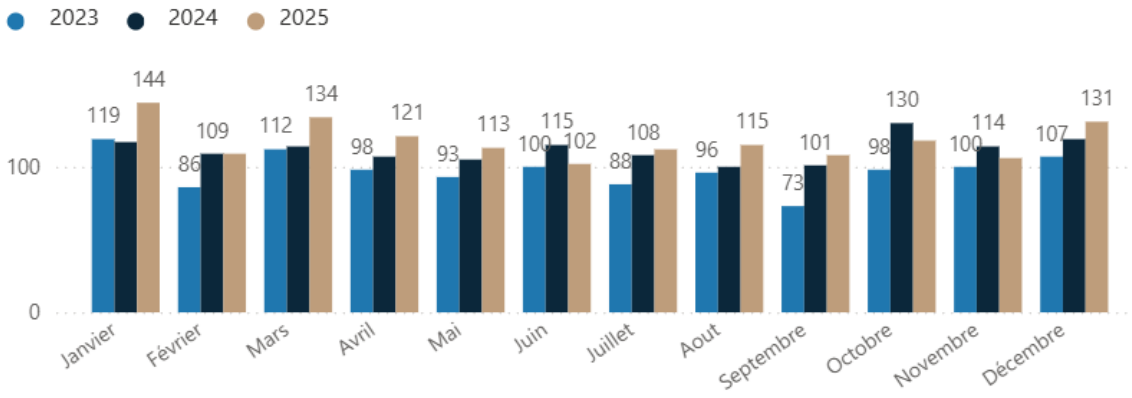
Activité annuelle		
Années	**Nombre de crémations**	**Évolution**
2005*	348	-
2006*	416	19.5%
2007*	434	4.3%
2008*	475	9.4%
2009*	515	8.4%
2010*	551	7.0%
2011	603	9.4%
2012	678	12.4%
2013	675	-0.4%
2014	824	22.1%
2015	837	1.6%
2016	950	13.5%
2017	1 041	9.6%
2018	1 023	-1.7%
2019	958	-6.4%
2020	1 255	31.0%
2021	1 276	1.7%
2022	1 251	-2.0%
2023	1 170	-6.5%
2024	1 339	14.4%
2025	1 413	5.5%

*** du 1er mars au 28 février**

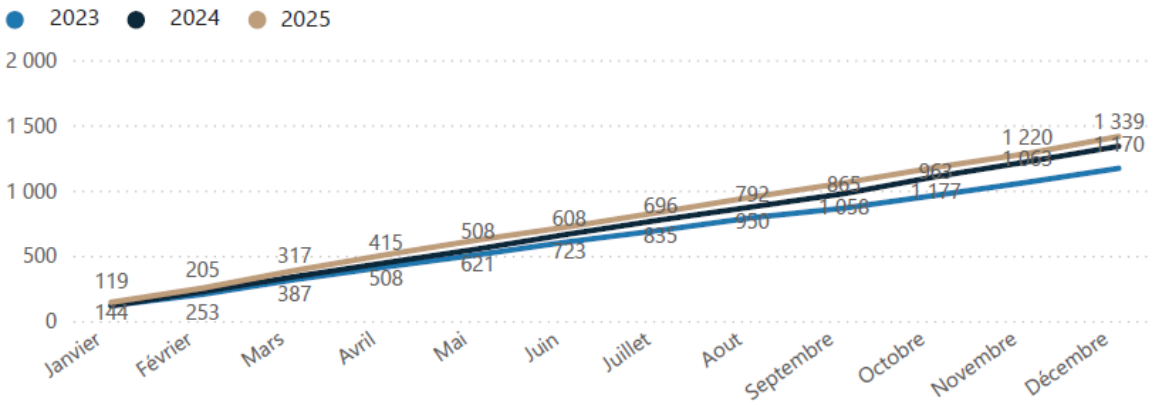
2.1.3.2. Répartition des crémations par types de prestations

Prestations	2024	2025	Évol
CREMATION FAMILLE	**1 296**	**1 376**	**6,17 %**
CREMATION ADULTE	1 286	1 368	6,38 %
CREMATION ENFANT +1 AN	9	8	-11,11 %
CREMATION PERSONNE DEPOURVUE DE RESSOURCES SUFFISANTES	1		-100,00 %
CREMATION D'EXHUMATION	**27**	**17**	**-37,04 %**
CREMATION DEFUNT INHUME DEPUIS +5ANS	27	17	-37,04 %
CREMATION DE PIECES ANATOMIQUES	**16**	**20**	**25,00 %**
CONTAINER DE 30KG ET 100L MAXIMUM	15	18	20,00 %
CONTAINER DE 60KG ET 200L MAXIMUM	1	2	100,00 %
Total	**1 339**	**1 413**	**5,53 %**

2.1.3.3. Evolution mensuelle du nombre de crémation

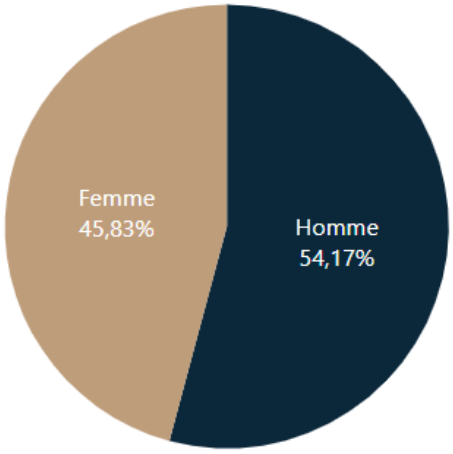


En cumul annuel



2.1.3.4. Répartition des crémations Famille par civilité

Prestation	CREMATION ADULTE		CREMATION ENFANT	Total
Mois	Femme	Homme	Enfant	
Janvier	68	74		142
Février	46	59		105
Mars	52	77	2	131
Avril	58	58	1	117
Mai	55	54	1	110
Juin	49	51		100
Juillet	50	58		108
Aout	49	58	4	111
Septembre	48	58		106
Octobre	54	62		116
Novembre	39	61		100
Décembre	59	71		130
Total	**627**	**741**	**8**	**1 376**



2.1.3.5. Origine des personnes décédées (domicile des défunts)

Par départements

Année	2024		2025	
Départements	**Nombre de crémations**	**%**	**Nombre de crémations**	**%**
Rhône	984	73,49%	1 013	71,69%
Ain	275	20,54%	326	23,07%
Saône-et-Loire	18	1,34%	15	1,06%
Gard			5	0,35%
Hérault			5	0,35%
Loire	6	0,45%	4	0,28%
Autres	56	4,18%	45	3,18%
Total	**1 339**	**100,00%**	**1 413**	**100,00%**

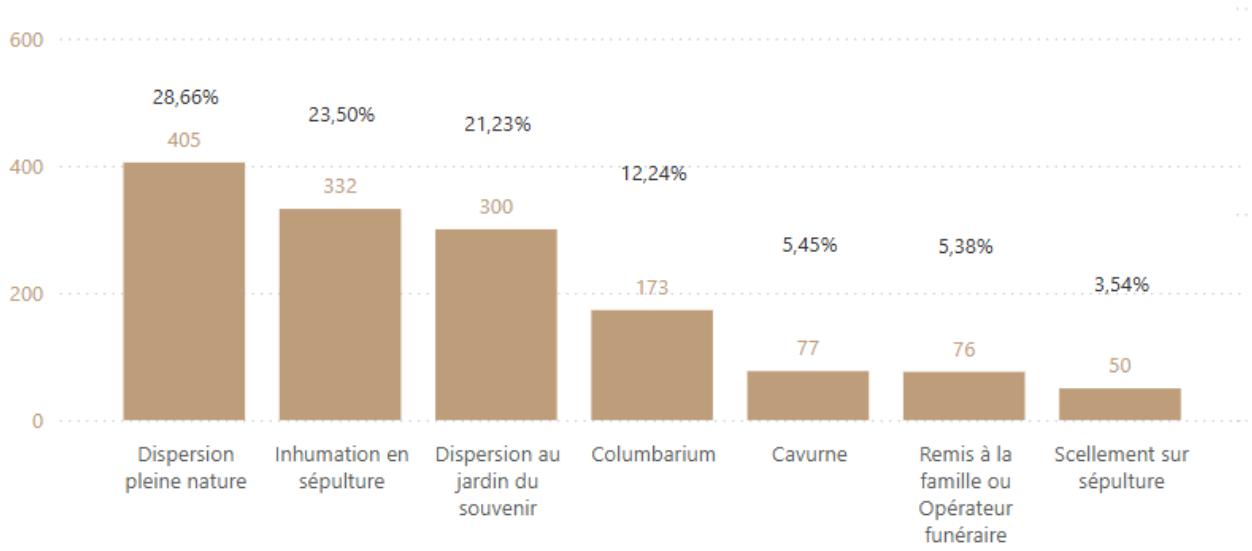
Par intercommunalités

Année	2024		2025	
Intercommunalités	**Nombre de crémations**	**%**	**Nombre de crémations**	**%**
Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône	313	23,38%	317	22,43%
Métropole de Lyon	224	16,73%	247	17,48%
Communauté de communes Saône-Beaujolais	141	10,53%	160	11,32%
Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées	153	11,43%	151	10,69%
Communauté de communes Dombes Saône Vallée	113	8,44%	134	9,48%
Communauté de communes du Pays de l'Arbresle (CCPA)	92	6,87%	85	6,02%
Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien	72	5,38%	77	5,45%
Communauté de communes de la Dombes	36	2,69%	58	4,10%
Communauté de communes Val de Saône Centre	50	3,73%	55	3,89%
Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse	16	1,19%	20	1,42%
Communauté de communes de la Plaine de l'Ain	4	0,30%	8	0,57%
Communauté de communes des Monts du Lyonnais	3	0,22%	7	0,50%
Communauté d'agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération	14	1,05%	6	0,42%
Communauté de communes des Vallons du Lyonnais (CCVL)	9	0,67%	6	0,42%
Autres	99	7,39%	82	5,80%
Total	**1 339**	**100,00%**	**1 413**	**100,00%**

Par communes

Année	2024		2025	
Communes	Nombre de crémations	%	Nombre de crémations	%
Villefranche-sur-Saône (69)	150	11,20%	154	10,90%
Belleville-en-Beaujolais (69)	60	4,48%	57	4,03%
Jassans-Riottier (01)	30	2,24%	39	2,76%
Gleizé (69)	52	3,88%	34	2,41%
Lyon (69)	30	2,24%	34	2,41%
Anse (69)	36	2,69%	31	2,19%
Trévoux (01)	17	1,27%	30	2,12%
Reyrieux (01)	39	2,91%	28	1,98%
Neuville-sur-Saône (69)	27	2,02%	26	1,84%
Tarare (69)	27	2,02%	26	1,84%
Arnas (69)	35	2,61%	23	1,63%
Albigny-sur-Saône (69)	21	1,57%	22	1,56%
Montmerle-sur-Saône (01)	14	1,05%	20	1,42%
Val d'Oingt (69)	13	0,97%	19	1,34%
Beaujeu (69)	12	0,90%	18	1,27%
Autres	776	57,95%	852	60,30%
Total	**1 339**	**100,00%**	**1 413**	**100,00%**

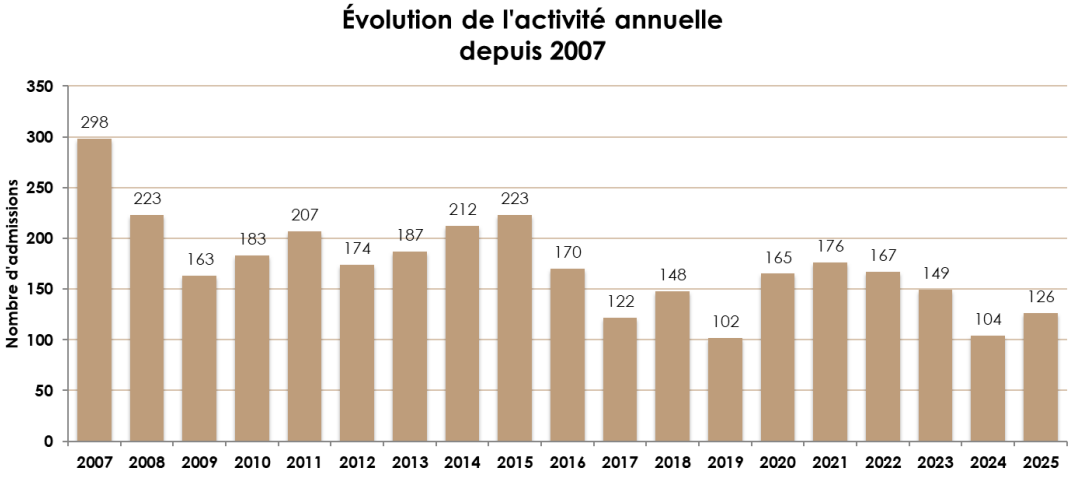
2.1.3.6. Destination des cendres



2.1.4. Analyse du registre des admissions à la chambre funéraire

L'exploitation du registre des admissions tenu à la chambre funéraire a permis de procéder aux analyses suivantes :

2.1.4.1. Evolution du nombre annuel d'admissions



Le nombre d'admissions effectuées en 2025 est de 126, cela représente une hausse de 21.15 % par rapport à l'année passée.

Activité annuelle		
Années	**Nombre d'admissions**	**Évolution**
2007	298	
2008	223	-25.17%
2009	163	-26.91%
2010	183	12.27%
2011	207	13.11%
2012	174	-15.94%
2013	187	7.47%
2014	212	13.37%
2015	223	5.19%
2016	170	-23.77%
2017	122	-28.24%
2018	148	21.31%
2019	102	-31.08%
2020	165	61.76%
2021	176	6.67%
2022	167	-5.11%
2023	149	-10.78%
2024	104	-30.20%
2025	126	21.15%

2.1.4.2. Autres prestations

Prestations	2022	2023	2024	2025
Présentation temporaire du corps en salon	94	87	85	70
Location laboratoire	119	118	102	114

2.2. LES AUTRES INDICATEURS DE QUALITE

2.2.1. Temps de Mémoire

Le temps de mémoire a eu lieu le 6 décembre 2025

Cette cérémonie s'est déroulée sur le thème du SOUVENIR autour d'un olivier installé pour l'évènement et la présence de 70 invités.

L'équipe du crématorium a officié à tour de rôle durant la cérémonie, ponctuée par des lectures de textes, des temps de mémoire en musique, ainsi que l'intervention de quelques personnes présentes dans l'assemblée.

Les familles ont ensuite pu profiter d'un moment de partage et de restauration avec l'équipe.





2.2.2. Les cérémonies personnalisées

La mission des équipes d'OGF au quotidien est de rendre hommage aux mémoires des défunts et de permettre aux proches d'exprimer leur sentiment au travers d'une cérémonie personnalisée qui restera dans leur souvenir comme un moment apaisant d'accompagnement de leur être cher.

Le personnel du crématorium de Gleizé est en mesure de préparer et réaliser des cérémonies personnalisées mais ce n'est pas l'usage sur ce site.

En effet, les opérateurs funéraires ont pour habitude d'assurer eux-mêmes ou de faire intervenir des célébrants extérieurs pour officier le temps de recueillement, a fortiori s'il s'agit d'une cérémonie personnalisée.

2.2.3. Registre d'appréciation du service

Un registre des appréciations est mis à la disposition des familles et du public. Il est placé dans le hall d'accueil du centre funéraire crématorium. Ce registre permet de recueillir les appréciations relatives à la qualité des services et des prestations proposés. Des remarques et des suggestions concernant le centre funéraire peuvent y être inscrites également.

Au centre funéraire de la Communauté d'agglomération, les familles et le public utilisent également ce registre comme un recueil de pensées, de souvenirs et de messages.

2.3. LES ENQUETES DE SATISFACTION DES FAMILLES

2.3.1. Dispositif d'évaluation de la satisfaction des familles

Depuis avril 2023, OGF a mis en place pour ses crématoriums un outil développé par la société CritizR, qui permet aux familles d'évaluer directement leur satisfaction sur leur smartphone ou leur ordinateur, et ainsi transformer cette démarche de mesure en une démarche relationnelle.

2.3.1.1. La note de relation familles

La note de relation mesure l'appréciation par les familles de l'engagement pris en interne par OGF pour ses équipes, dans la démarche d'écoute des usagers à travers un triptyque de critères tel que :

- Le taux de réponses aux messages et évaluations des familles
- Le délai moyen de réponses aux messages des familles (48h ouvrées maximum)
- L'évaluation de la qualité des réponses par les familles ayant souhaité échanger directement avec l'équipe du crématorium



La note finale s'élève à 4,58/5, en progression de +1.13 point par rapport à la période précédente.
Cette évolution positive reflète une dynamique d'amélioration continue, traduisant les efforts mis en œuvre pour renforcer la qualité du service rendu et mieux répondre aux attentes des usagers.

Par ailleurs, les éléments suivants sont à souligner :
• Un taux de réponse de 100 %, témoignant d'une volonté de réponse systématique aux participations des familles.
• Les familles notent également à 4,11 points la satisfaction des réponses à leurs échanges avec l'équipe.

L'ensemble de cette démarche est lié à une volonté affichée d'amélioration continue, portée conjointement par les équipes opérationnelles et les instances de pilotage, en cohérence avec les engagements contractuels.

2.3.1.2. La note de satisfaction familles

La note de satisfaction est une mesure clé du service rendu aux familles.



Avec une note moyenne de **4,57/5** pour près de 90 participations, la satisfaction des familles se maintient à un niveau très élevé.
Ce résultat demeure très positif et reflète une qualité de service perçue comme élevée par les usagers, en cohérence avec les engagements pris envers les familles.

Le maintien de ce niveau d'exigence constitue une priorité constante pour le groupe OGF, dans le cadre de sa mission de service public délégué.

Perspectives et axes d'amélioration

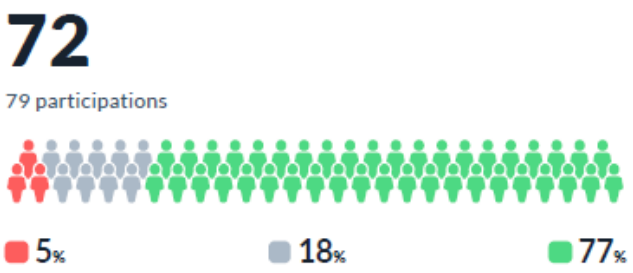
Afin de consolider ces résultats et anticiper les attentes des familles, plusieurs actions ont été mises en œuvre :
• Renforcement des dispositifs d'écoute et de recueil de la satisfaction, notamment par des outils plus fins d'analyse qualitative (verbatim, entretiens ciblés).
• Sensibilisation continue des équipes terrain, pour garantir une homogénéité dans la qualité d'accueil et d'accompagnement.
• Suivi renforcé des indicateurs de satisfaction, avec des points d'étape réguliers pour assurer une réactivité en cas de variation significative.
• Développement d'initiatives locales d'amélioration, en lien avec les spécificités territoriales et les retours terrain.

Ces actions visent à pérenniser un haut niveau de satisfaction tout en renforçant la relation de confiance avec les familles et les partenaires institutionnels.

2.3.1.3. La note NPS (Net Promoter Score), la recommandation familles

La NPS est un outil qui mesure sur une échelle de 0 à 10, la prédisposition de la famille à recommander le service funéraire du crématorium à un proche.
Le score est calculé sur la base des réponses données à la question « Recommanderiez-vous cet établissement à vos proches ? ». Selon la notation, un statut NPS est attribué :

- Détracteur (échelle de 0 à 6) ;
- Passif (échelle de 7 à 8) ;
- Promoteur (échelle de 9 à 10).



Le Net Promoter Score (NPS) s'établit à 72 points, avec 77 % de promoteurs, en légère progression depuis la période précédente confirmant un très fort niveau de recommandation de la part des usagers.
Ce résultat témoigne de la relation de confiance établie avec les familles et de leur satisfaction à l'égard de la qualité du service rendu.

À noter que seuls 5 % des répondants ont attribué une note inférieure à 7/10.
Conformément à sa démarche d'amélioration continue, le groupe OGF demeure pleinement attentif à ces retours moins favorables, afin d'identifier les axes de progrès et d'y apporter des réponses concrètes

Perspectives et axes d'amélioration

Pour consolider cette dynamique positive et continuer à progresser, plusieurs leviers ont été activés :
• Analyse qualitative approfondie des retours passifs et détracteurs, en particulier sur les verbatim, afin d'identifier les irritants et leviers de fidélisation.
• Renforcement de la réactivité face aux retours négatifs, via des dispositifs de suivi individualisé et des plans d'action ciblés.
• Partage des bonnes pratiques issues des sites les mieux notés, dans une logique d'harmonisation et d'exemplarité au sein du réseau.
• Maintien d'un haut niveau d'écoute active, en consolidant les canaux de remontée d'information pour les familles et en favorisant leur expression libre.

Ces actions visent à garantir un niveau élevé de recommandation sur la durée, tout en intégrant pleinement les attentes exprimées par les usagers.

2.3.2. La communication du crématorium

2.3.2.1. Les plaquettes de communication

Une plaquette d'information sur le crématorium est mise à la disposition des opérateurs funéraires, des familles et du public. Elle présente les coordonnées, les horaires d'ouverture du crématorium et un plan d'accès à celui-ci.

Les services liés à l'accueil et à l'organisation des cérémonies sont également présentés ainsi que les différents choix qui s'offrent aux familles quant à la destination des cendres.

Cette plaquette permet ainsi de répondre aux besoins d'information des familles et contribue à mieux faire connaître le crématorium ainsi que les services proposés par ce dernier.

2.3.2.2. La communication par les médias

La publicité pour la crémation n'est pas autorisée par la loi. Toutefois, afin de mieux faire connaitre le fonctionnement de votre établissement, ou accompagner les changements de mentalité autour de la crémation, il est tout à fait possible de communiquer autrement tout au long de l'année sur votre territoire.
A l'occasion d'évènements, de rencontres avec le personnel du crématorium, ou de travaux par exemple, nous pouvons vous proposer notre support ainsi que des éléments de communication adaptables à vos médias.

2.3.2.3. Le site internet du crématorium :

Le centre funéraire - crématorium dispose d'un site internet qui permet aux visiteurs de découvrir les lieux, disposer des informations pratiques et de se familiariser avec le sujet de la crémation, du déroulé de la cérémonie jusqu'à la dispersion des cendres.

Ci-dessous la page d'accueil du site internet.

https://www.centrefuneraire-crematorium-agglo-villefranche.fr/



2.3.2.4. Les recherches sur Google

Plus de 90% des recherches sur internet se font par le portail de Google.
Pour les crématoriums dont OGF détient la propriété de la fiche GMB (Google My Business), qui s'affiche sur la droite de l'écran des résultats de recherche d'un ordinateur ou en premier sur un smartphone, OGF recueille les données de flux web avec l'établissement.

Ci-dessous les volumes d'interactions avec la fiche du crématorium pour la totalité de l'année 2025.
L'utilisation d'internet par les familles est en constante hausse. Plus précisément pour le site du crématorium tous les indicateurs sont à la hausse, de 14% pour les recherches sur ordinateur et les clics vers le sile Web, jusqu'à près de 50% pour les recherches sur Mobile.

Interactions Google 2025	Crématorium de Villefranche sur Saône
Recherche Google - Mobile : Nombre de personnes ayant consultées votre fiche d'établissement dans la recherche Google depuis un mobile.	9418
Recherche Google - Ordinateur : Nombre de personnes ayant consultées votre fiche d'établissement dans la recherche Google depuis un ordinateur.	2145
Google Maps - Mobile : Nombre de personnes ayant consultées votre fiche d'établissement sur Google Maps depuis un mobile.	7778
Google Maps - Ordinateur : Nombre de personnes ayant consultées votre fiche d'établissement sur Google Maps depuis un ordinateur.	743
Appels : Nombre d'interactions avec le bouton "Appeler" de votre fiche d'établissement.	1114
Itinéraire : Nombre de demandes d'itinéraire effectuées depuis votre fiche d'établissement.	11092
Clics vers le site Web : Nombre d'interactions avec le bouton "Site Web" de votre fiche d'établissement.	2126

2.3.2.5. La e-réputation sur internet

La réputation d'un établissement sur internet est devenue partie intégrante de la relation qu'un établissement peut avoir avec le public sans même avoir actionné quelque levier de communication de son propre chef. Internet est

maintenant devenu pour chacun, le premier contact avec l'établissement et la première occasion de se faire un avis sur celui-ci, bien avant de le connaître parfois, voire sans jamais s'y rendre finalement.

La traduction concrète de cette e-réputation est la note Google de l'établissement ainsi que le suivi des avis donné par le public sur internet. Une note trop peu élevée ou des avis parfois malveillants peuvent fausser une réputation et affecter les collaborateurs de l'établissement.
Il faut en moyenne 4 avis positifs pour faire équilibre à un seul avis négatif.

OGF ne peut empêcher de faire apparaitre sur la fiche du crématorium des avis et notes déposés directement par des internautes, aussi bons ou mauvais soient-ils.
En revanche, OGF s'appuie sur les avis véritables des familles ayant répondu aux questionnaires de satisfaction dématérialisés et leur propose d'en publier le résultat sur Google.

La note de e-réputation Google est également disponible dans le rapport mensuel GOODAYS.



Cette stabilité, accompagnée d'une légère amélioration, reflète une perception globalement positive du service par les usagers. Elle confirme l'effort mené pour garantir une qualité d'accueil et de prise en charge conforme aux attentes.

Ce levier de visibilité numérique revêt une importance stratégique, dans la mesure où il influence directement l'image publique du site et peut impacter la confiance des familles avant tout contact.

Perspectives et axes d'amélioration

Dans une logique d'amélioration continue de l'e-réputation, plusieurs actions ont été engagées :
• Veille active sur les plateformes d'avis en ligne, afin d'assurer une réactivité face aux commentaires et de valoriser les retours positifs.
• Encouragement à l'expression spontanée des familles satisfaites, dans le respect de l'éthique et de la neutralité, pour refléter plus fidèlement la qualité du service rendu.
• Analyse systématique des avis négatifs, afin d'en tirer des enseignements concrets pour l'amélioration opérationnelle.
• Renforcement de la sensibilisation des équipes à l'impact de l'e-réputation, en particulier dans les phases clés du parcours usager.

L'objectif est de consolider l'image positive du site auprès du grand public, tout en intégrant les attentes exprimées via ce canal complémentaire de retour d'expérience.

2.3.3. Elimination des déchets métalliques

Après une crémation, les cendres du défunt sont remises aux proches. Les résidus métalliques (visseries du cercueil, prothèses, etc.) ne se consumant pas lors de la crémation, sont traités et revalorisés dans une filière adaptée, conformément à la réglementation.
Chez OGF Crématoriums, ces résidus ne sont pas revendus mais cédés à titre gratuit au prestataire OrthoMetals, qui les trie et les recycle avant de fournir les industries automobiles, aéronautique ou encore électroménagère. Les métaux valorisés ne réintègrent jamais le domaine de la santé.

En 2025, le montant de la valorisation pour votre établissement s'élève à **39 727.88 € pour 987 Kg** de métaux collectés pour les collectes suivantes :

- Le 25/02/2025, 471 kilos pour un montant de 17 255.04 €
- Le 08/10/2025, 516 kilos pour un montant de 21 472.84 €

Une valorisation vertueuse
Conformément à l'article L2223-18-1-1 du Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT), les fonds issus la valorisation des métaux sont intégralement destinés au financement des obsèques d'indigents ou à des structures d'intérêt général. Sur ce point, OGF a été précurseur puisque bien avant cette réglementation, le Groupe a souhaité reverser l'intégralité des fonds issus de la valorisation à des associations désignées par les autorités délégantes et/ou à la Fondation PFG pour financer des initiatives portant sur les thèmes du deuil et de la fin de vie.

Pour l'année 2025, le montant de la valorisation des collectes a été reversé à la Communauté d'agglomération.

2.3.4. La certification de services Qualicert®

Afin de renforcer la visibilité de la qualité des services offerte aux usagers du crématorium et de valoriser les prestations réalisées par le personnel, une démarche de certification de services a été initiée.

Le certificat Qualicert® est attribué par l'organisme certificateur leader dans ce domaine, SGS ICS. Il garantit un niveau de qualité optimal dans l'accueil et l'accompagnement des familles. Il marque la reconnaissance par un organisme tiers indépendant de la conformité des services de l'établissement vis-à-vis d'exigences définies dans un référentiel.

Le référentiel spécifique « Accueil et accompagnement des familles dans les crématoriums », élaboré à l'initiative d'OGF et réalisé en collaboration avec SGS ICS, a été validé par un comité de Certification indépendant, composé de représentants d'associations de consommateurs, de professionnels et de représentants des Pouvoirs Publics.

À l'issue d'une vague d'audits de certification réalisée par des auditeurs de SGS, le crématorium a obtenu le certificat Qualicert® le 14 janvier 2014 et reste certifié depuis. La certification actuelle court jusqu'en 2026.
Le certificat est disponible en annexe 1.

2.3.5. Protection du Travailleur Isolé (PTI)

OGF a toujours été soucieux de la sécurité de ses collaborateurs et a mis en place un certain nombre de mesures afin de prévenir tout accident, notamment en lien avec l'exploitation d'un crématorium. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé de mettre à disposition du personnel du crématorium un équipement PTI (Protection du Travailleur Isolé)/DATI (Dispositif d'Alarme pour Travailleur Isolé).



Ce dispositif est utilisé par un (ou plusieurs) agent(s) de crématorium « hors de vue et hors d'ouïe » d'autres agents. Il s'agit d'un appareil permettant d'alerter les secours en cas de problème. L'appel peut être déclenché de façon volontaire (accident) ou automatique, en cas de perte de verticalité du travailleur (malaise).

La prestation de télésurveillance associée à ce dispositif est confiée à la société FIDUCIAL, spécialisée dans la télésurveillance des personnes, et plus particulièrement dans la gestion d'alarmes transmises au travers de PTI/DATI situé en différents point du territoire français.

2.4. LE COMPTE RENDU TECHNIQUE

2.4.1. Les maintenances, interventions et travaux de l'année

Au cours de l'année, les installations du crématorium ont fait l'objet d'entretiens ci-dessous :

Type d'intervention	Description	Date de début	Date de fin
Maintenance préventive	Maintenance compresseur ATLAS	04/02/2025	04/02/2025
Maintenance préventive	Maintenance préventive des équipements	03/02/2025	08/02/2025
Maintenance préventive	Maintenance préventive des équipements	02/06/2025	07/06/2025
Maintenance préventive	Maintenance compresseur	01/07/2025	01/07/2025
Fumisterie	Réfection sole + cendrier	06/10/2025	09/10/2025
Maintenance préventive	Maintenance préventive des équipements	06/10/2025	11/10/2025

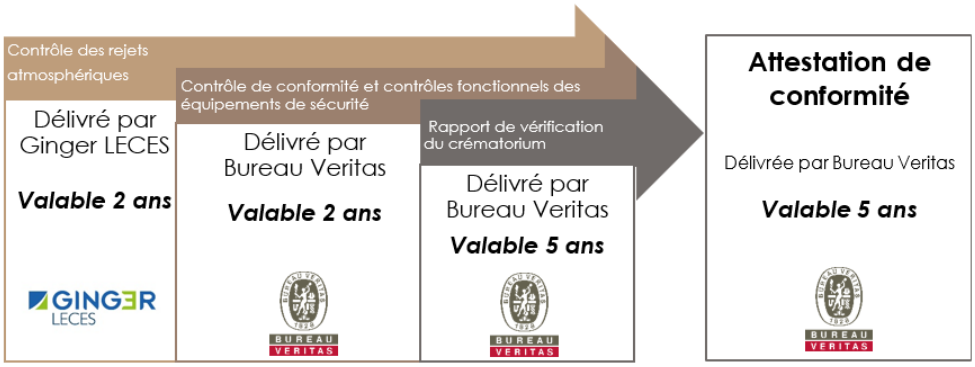
2.4.2. Les contrôles réglementaires

Conformément à l'article D2223-102 du code général des collectivités territoriales, le crématorium est soumis à une visite de conformité par l'organisme de contrôle accrédité Bureau Veritas. Cette visite de conformité porte sur le respect des prescriptions prévues aux articles D. 2223-100 (caractéristiques techniques relatives aux parties publiques et techniques d'un crématorium) et D. 2223-101(respect des prescriptions applicables aux rejets gazeux).

Le contrôle de conformité et de sécurité de l'équipement de crémation est délivré pour une durée de deux ans par Bureau Veritas.
Le contrôle des rejets atmosphériques de polluants est réalisé par l'organisme de contrôle GINGER. Le certificat est valable deux ans également.

Au vu des deux contrôles précités ainsi que du rapport de vérification du crématorium, l'attestation de conformité du crématorium est délivrée par Bureau Veritas.

Le décret n° 2023-264 du 11 avril 2023 relatif aux prescriptions techniques des crématoriums a fait passer la durée de validité de l'attestation de conformité des équipements de crémations de 6 ans à 5 ans pour tous les contrôles effectués à partir du 1er juin 2023.



A la suite de récurrentes défaillances du prestataire historique CERECO, le groupe OGF fait dorénavant appel à l'organisme GINGER LECES pour les contrôles de rejets atmosphériques de ses sites à compter du printemps 2025.

Ci-dessous les contrôles en cours de validité :

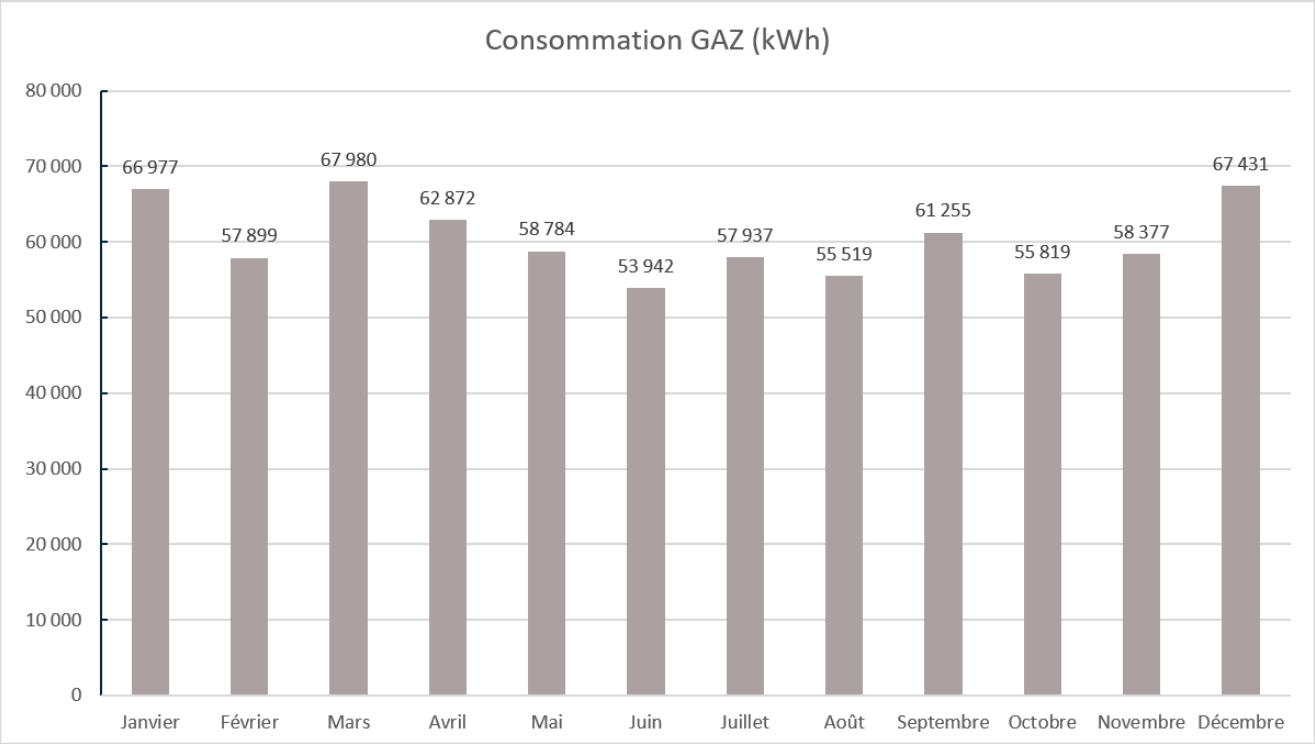
Rejets atmosphériques			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	**Périodicité (en années)**	**Échéance**	**Date prévisionnelle théorique du contrôle :**
29/04/2025	2	27/03/2027	A planifier

Dispositifs des sécurités des fours (ESCR)			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	**Périodicité (en années)**	**Échéance**	**Date prévisionnelle théorique du contrôle :**
15/07/2024	2	15/07/2026	A planifier

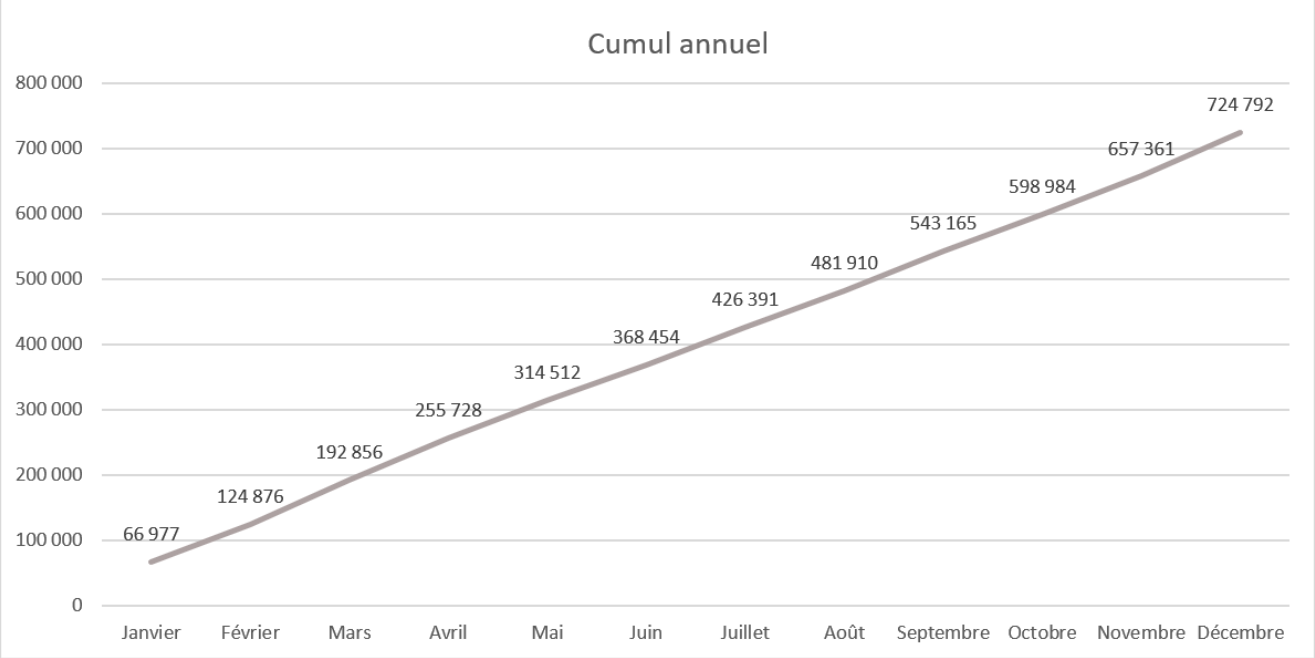
Conformité du bâtiment			
Dernier contrôle réalisé le :	**Périodicité (en années)**	**Échéance**	**Date du contrôle :**
15/05/2024**	5	15/05/2029	A planifier

Le contrôle de conformité du bâtiment est partiellement correct. Les non-conformités restantes sont soumises aux travaux lourds prévus.

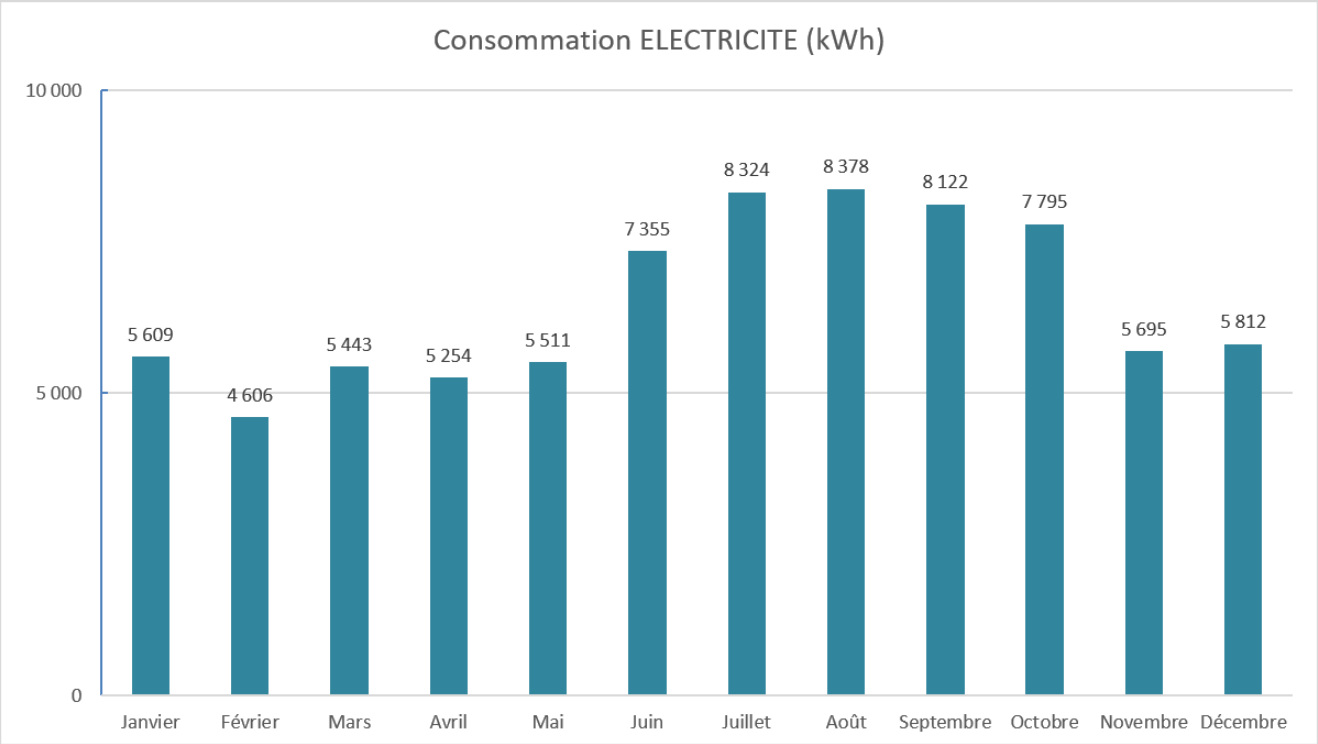
2.4.3. La consommation de gaz



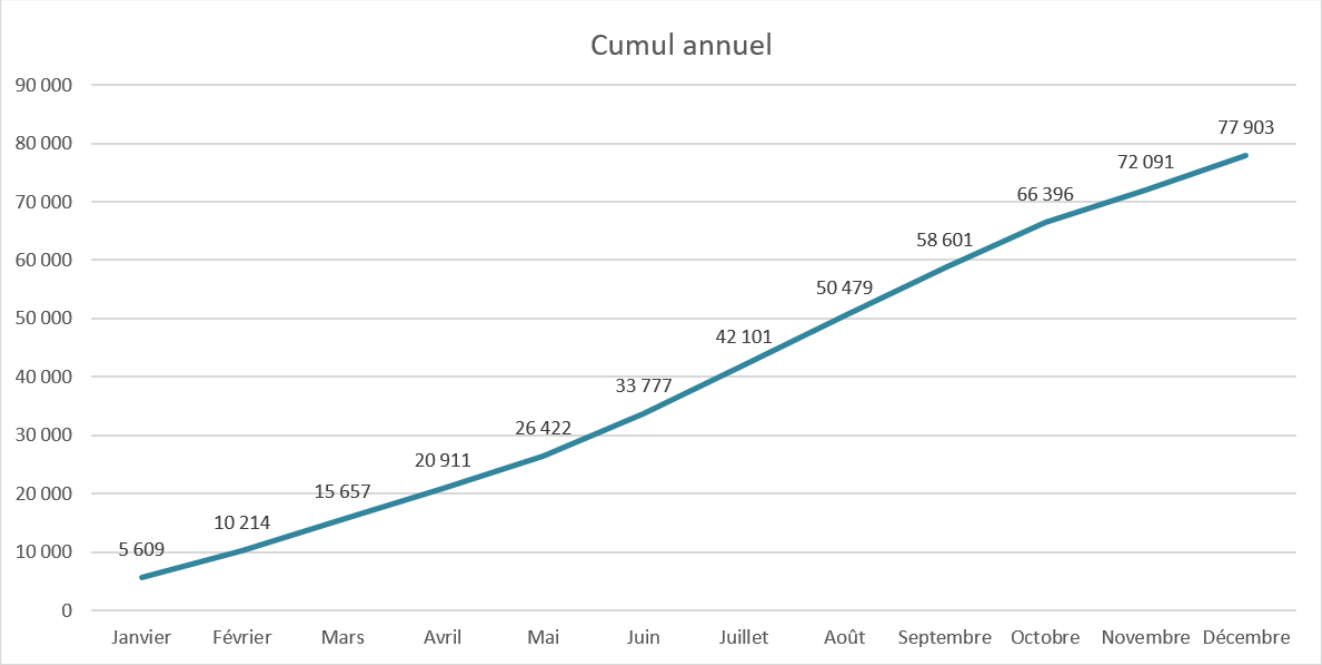
La consommation de gaz totale 2025 relevée au compteur du site s'élève à 724 792 kWh pour 1 413 crémations, soit un ratio moyen de 513 kWh/crémation.



2.4.4. La consommation d'électricité



La consommation électrique totale 2025 relevée au compteur du site s'élève à 77 903 kWh pour 1 413 crémations. Nous considérons la consommation relative au crématorium à 90%, soit 70 113 kWh, soit encore un ratio moyen de 49.6 kWh/crémation.



3. LE RAPPORT FINANCIER

3.1. TARIFS PRATIQUES

3.1.1. Les tarifs des prestations du service public

Les tarifs appliqués ont été les suivants (nouvelle grille) :

Désignation	Tarifs au 1er janvier 2025		
	Tarifs HT	TVA 20.00%	Tarifs TTC
I – PRESTATIONS DE BASE CREMATORIUM			
1 – Crémation adulte Démarches et formalités de crémation Utilisation de la salle de cérémonie < 30mn Crémation, Visualisation (si souhaité) Remise de l'urne à la famille, Garde de l'urne (jusqu'à 2 mois)	537.34 €	107.47 €	644.81 €
2 – Crémation enfant jusqu'à 13 ans Démarches et formalités de crémation Utilisation de la salle de cérémonie < 30mn Crémation, Visualisation (si souhaité) Remise de l'urne à la famille, Garde de l'urne (jusqu'à 2 mois)	279.61 €	55.92 €	335.53 €
3 – Crémation personnes dépourvues de ressource	Gratuit	Gratuit	0.00 €
4 – Crémation après inhumation inférieure à 5 ans Démarches et formalités de crémation Utilisation de la salle de cérémonie < 30mn Crémation, Visualisation (si souhaité) Remise de l'urne à la famille, Garde de l'urne (jusqu'à 2 mois)	537.34 €	107.47 €	644.81 €
5 – Crémation après inhumation supérieure à 5 ans Démarches et formalités de crémation Utilisation de la salle de cérémonie < 30mn Crémation, Visualisation (si souhaité) Remise de l'urne à la famille, Garde de l'urne (jusqu'à 2 mois)	268.67 €	53.73 €	322.41 €

Désignation	Tarifs au 1er janvier 2025		
	Tarifs HT	TVA 20.00%	Tarifs TTC
II – PRESTATIONS DE BASE FUNERARIUM			
Les 24 premières heures en cellule réfrigérée, y compris l'admission	82.16 €	16.43 €	98.59 €
Par 24 heures supplémentaires en cellule réfrigérée	28.76 €	5.75 €	34.51 €
Présentation temporaire du corps en salon *(forfait 3 jours pour des présentations d'1à 4 heures)*	197.19 €	39.44 €	236.63 €
Présentation temporaire du corps en salon *(une heure maximum)*	53.41 €	10.68 €	64.09 €
Location laboratoire	85.78 €	17.16 €	102.93 €
Supplément admission *(nuits –de 20h00 à 6h00-, dimanches et jours fériés)*	115.85 €	23.17 €	139.02 €
III – PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES			
1 – Utilisation de la salle cérémonie > 30 mn	90.60 €	18.12 €	108.72 €
2 – Cérémonie de recueillement personnalisée	151.99 €	30.40 €	182.39 €
3 – Utilisation de la salle de convivialité	Gratuit	Gratuit	0.00 €
4 – Location salle pour obsèques sans crémation			
Location < 45 mn	85.25 €	17.05 €	102.29 €
5 – Crémation de pièces anatomiques			
Container < 30 kg et 100 L	180.58 €	36.12 €	216.69 €
Container < 60 kg et 200L	432.65 €	86.53 €	519.19 €
6 – Prestation de restauration : café, thé, brioche pour 20 personnes	Sur devis	Sur devis	Sur devis
7 – Autres prestations de restauration : service traiteur (organisation/nettoyage)	Sur devis	Sur devis	Sur devis
8 – Conservation temporaire de l'urne au crématorium par mois *(gratuit les 2 premiers mois)*	23.83 €	4.77 €	28.60 €
9 – Dispersion des cendres Jardin du souvenir	37.60 €	7.52 €	45.12 €

3.1.2. La révision des tarifs

Au 1er janvier 2025, la grille tarifaire a diminué de -1.40 % par rapport à l'année précédente.

3.2. PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT

3.2.1. Les règles comptables

Jusqu'à la mise en filiale dédiée du site au 01/10/2024 le centre funéraire – crématorium de la Communauté d'agglomération n'était pas une entité économique en tant que telle et ne générait donc pas par conséquent de compte d'exploitation propre.

Les charges retenues sont les charges réelles. Seuls certains postes sont forfaitaires (frais de direction, frais postaux et télécom) ou font l'objet d'une clé de répartition (charges de personnel).

Par convergence du plan comptable général français avec les normes comptables IFRS, un nouveau plan comptable doit être appliqué par les entreprises à partir des exercices ouverts le 1er janvier 2005. Les méthodes de comptabilisation, notamment des amortissements et des provisions sont les suivantes :

- L'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre.
- La méthode de comptabilisation par composants exclut la constatation de provisions pour gros entretien ou grandes révisions (art.311-2 PCG).

3.2.2. Le compte de résultat en euros hors taxes

Activité (en volume)	2024 du 1 Juillet au 31 Décembre	2025	CEP Année 2
Prestations de base du crématorium			
Crémations adulte	649	1 367	1 181
Crémations enfant moins de 13 ans	4	8	11
Crémations personnes dépourvues de ressources	0	0	0
Exhumation < 5 ans	0	0	1
Exhumation > 5 ans	10	17	23
Prestations complémentaires du crématorium			
Utilisation salle de cérémonie > 30 min	61	101	44
Cérémonie de recueillement personnalisée	30	39	7
Utilisation de la salle des retrouvailles	57	91	1
Location salle pour obsèques sans crémation < 45 min	45	97	91
Crémation de pièces anatomiques (container < 30kg et 100L)	9	17	0
Crémation de pièces anatomiques (container < 60kg et 200L)	1	2	14
Conservation temporaire de l'urne (2 premiers mois + mois supplémentaire	45	122	57
Dispersion des cendres au jardin du souvenir	61	166	140
cérémonie de dispersion personnalisée	0	0	2
Prestations du funérarium			
24 premières heures en cellule réfrigérée, y compris l'admission	50	126	169
Par 24 heures supplémentaires en cellule réfrigérée	242	978	842
Présentation temporaire du corps en salon (forfait 3 jours pour des présentations d'1 à 4 heures)	22	25	101
Présentation temporaire du corps en salon (une heure maximum)	26	45	67
Suppléments admission : nuits (à compter de 20h00 jusque 6H00), dimanches et jours fériés	4	23	34
Location laboratoire	53	114	121

Compte d'exploitation en euros HT	2024 du 1 Juillet au 31 Décembre	2025	CEP Année 2 (CA actualisé)
Prestations de base du crématorium			
Crémations adulte	353 119	734 643	634 365
Crémations enfant moins de 13 ans	1 151	2 237	3 076
Crémations personnes dépourvues de ressources	0	0	0
Exhumation < 5 ans	0	0	537
Exhumation > 5 ans	2 725	4 567	6 045
Prestations complémentaires			
Utilisation salle de cérémonie > 30 min	5 513	9 148	3 941
Cérémonie de recueillement personnalisée	4 625	5 928	1 064
Utilisation de la salle des retrouvailles	0	0	0
Location salle pour obsèques sans crémation < 45 min	3 891	8 270	7 758
Crémation de pièces anatomiques (container < 30kg et 100L)	1 648	3 067	0
Crémation de pièces anatomiques (container < 60kg et 200L)	439	865	2 528
Conservation temporaire de l'urne (2 premiers mois + mois supplémentaire	991	2 873	1 358
Dispersion des cendres au jardin du souvenir	2 327	6 241	5 246
cérémonie de dispersion personnalisée	0	0	0
Prestations du funérarium			
24 premières heures en cellule réfrigérée, y compris l'admission	4 167	10 352	13 845
Par 24 heures supplémentaires en cellule réfrigérée	7 060	28 127	24 217
Présentation temporaire du corps en salon (forfait 3 jours pour des présentations d'1 à 4 heures)	4 332	4 930	19 917
Présentation temporaire du corps en salon (une heure maximum)	1 385	2 403	10 223
Suppléments admission : nuits (à compter de 20h00 jusque 6H00), dimanches et jours fériés	470	2 665	3 939
Location laboratoire	4 642	9 779	10 380
Chiffre d'affaires	**398 485**	**836 097**	**748 440**
Produits d'exploitation	**398 485**	**836 097**	**748 440**
Achats	**44 544**	**90 119**	**96 833**
Fournitures diverses et administratives	2 246	6 804	2 145
Fluides (eau)	1 366	589	589
Fluides (gaz)	26 025	64 457	65 084
Fluides (électricité)	10 152	15 759	17 344
Consommables équipement de crémation	1 708	0	8 941
Autres achats courant	761	997	1 649
Vêtements de travail	2 286	1 513	1 080
Services extérieurs	**30 049**	**88 489**	**39 025**
Entretien-maintenance, dont :	0	0	
Entretien-maintenance du bâtiment	8 630	25 419	11 700
Entretien-maintenance équipement de cremation et filtration	19 038	53 801	19 074
Controles techniques et reglementaires	797	6 661	5 251
Primes d'assurances	1 584	2 608	3 000
Autres services extérieurs	**4 142**	**16 261**	**13 424**
Honoraires CAC et cabinet comptable	1 047	8 627	2 000
Publicité / communication	2 412	2 225	1 050
PTI (téléphone - protection des travailleurs isolés)	120	237	288
Certifications ISO 14 001 & 50 001 & SGS	0	0	9 169
Traitement des déchets (DASRI)	0	0	40
Traitement des réactifs usagés ATI	0	1 483	479
Vidéosurveillance	163	643	216
Frais de déplacement et notes de frais	399	2 279	182
Autres charges	-1	767	
Impôts et taxes	**1 513**	**3 555**	**4 392**
Cotisation Foncière des entreprises (CFE)	893	968	1 550
Taxe C3S	294	1 338	1 215
CVAE brute	313	1 098	1 507
Taxe additionnelle CCI	14	152	104
Frais assiette recouvrement	0	0	16
Charges de personnel	**80 656**	**116 663**	**137 954**
Rémunération du personnel société dédiée	39 919	84 471	94 334
Rémunération du personnel OGF	18 386	0	
Charges sociales	19 649	31 939	36 363
Primes	2 702	252	7 256
Autres charges de gestion courante	**146 540**	**287 630**	**269 487**
Redevance fixe	77 500	152 830	145 000
Redevance variable	31 878	66 507	60 725
Redevance complémentaire (clause de retour à meilleure fortune)	4 092	16 100	0
Frais de siège et frais de gestion	33 069	52 193	63 762
Total charges d'exploitation (hors dotations et provisions)	**307 443**	**602 717**	**561 114**
Dotations aux amortissements	0	4 087	128 102
Provisions pour Gros entretien et Renouvellements	0	0	33 026
Total charges d'exploitation	**307 443**	**606 803**	**722 242**
Produits financiers	8	2 448	
Charges financières	0	175	74 844
Résultat courant avant impôts (RCAI)	**91 050**	**231 566**	**-48 646**
Impôt sur les sociétés (IS)	23 090	58 471	0
Participation des salariés	0	0	
Résultat net	**67 960**	**173 095**	**-48 646**

3.2.3. Commentaires sur le compte de résultat

Activité et chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires a été déterminé en fonction des systèmes de facturation HOMMAGE.

En 2025, le chiffre d'affaires s'élève à **836 097 €** pour **1 411 crémations** et **126 admissions facturées**.

Répartition du CA	2024 du 1 juillet au 31 décembre	2025
CA Crémation		
- Crémation adultes	353 119 €	734 643 €
- Crémation enfants	1 151 €	2 237 €
- Crémation d'exhumation d'un corps	2 725 €	4 567 €
- Crémation pièces anatomiques	2 087 €	3 933 €
Sous-total CA Crémation	***359 082 €***	***745 380 €***
CA Autres produits		
- Dispersions de cendres	2 327 €	6 241 €
- Location de la salle de cérémonie	9 404 €	17 418 €
- Cérémonie de recueillement personnalisée	4 625 €	5 928 €
- Conservation temporaire d'urnes	991 €	2 873 €
Sous-total CA Autres produits	***17 346 €***	***32 460 €***
CA Maison funéraire		
- Admissions Funérarium et autres	22 057 €	58 256 €
Sous-total CA Maison Funéraire	***22 057 €***	***58 256 €***
CA Total	**398 485 €**	**836 097 €**

Le total du volume de crémations facturées sur l'année est de 1 411 contre 1 413 crémations réalisées (tous types).

Les tarifs sont modifiés au 1er janvier de chaque année. Les crémations réservées jusqu'au 31 décembre de l'année N-1 et réalisées en année N sont facturées aux tarifs N-1 réservés.

Charges d'exploitation

Achats

Fournitures diverses et administratives

Ce poste pour 2025 s'élève à **6 804 €** contre 2 246 € sur le 2nd semestre 2024 :

En euros HT	2024 2nd Semestre			2025
	OGF	Filiale	Total	
Achats divers fournitures (exploitation, informatique…)	780	0	780	1 722
Fournitures administratives (JPG, HYGECO, STACI)	419	395	814	631
Achats fournitures cafétéria, fontaine à eau…	277	307	584	4 392
Maintenance imprimante + copies (RICOH)	10	57	67	59
Total	**1 486**	**760**	**2 246**	**6 804**

Fluides (eau)

La consommation facturée correspond aux factures du crématorium.
La facturation pour 2025 s'élève à **589** € soit **0,42** € de coût par crémation. Pour rappel, une fuite d'eau importante n'avait pu être détectée qu'à l'automne 2024. La réparation a eu lieu en février 2025.

En euros HT	2024 2nd Semestre			2025
	OGF	Filiale	Total	
Coût d'eau	1 366	0	1 366	589
Coût unitaire par crémation			2,06	0,42

Fluides (gaz)

Le gaz facturé correspond aux factures du crématorium.
Le montant global des factures enregistrées ne présage pas de la bonne facturation en temps et heure du fournisseur au moment de l'arrêté des comptes.
De plus, le coût global peut également être soumis aux variations unitaires du kWh et des taxes fiscales et de distribution.
Le coût total du gaz comptabilisé sur l'exercice 2025 ressort à **64 457 €**, soit un coût par crémation (hors PAOH) de **46,31 €.**

La facture de consommation de décembre 2024 n'avait pas été reçue au 31 décembre 2024. Elle a été comptabilisée dans les charges 2025 pour 6 328 €.

En euros HT	2024 2nd Semestre			2025
	OGF	Filiale	Total	
Coût de gaz	14 424	11 601	26 025	64 457
Coût unitaire par crémation	47,29	32,41	39,25	46,31

En euros HT	2024 retraité 2nd Semestre	2025 retraité
Coût de gaz	32 363	58 129
Coût unitaire par crémation	48,81	41,76

Dès les premiers mois de la guerre en Ukraine le groupe OGF avait sécurisé des tarifs pour les années 2022, 2023 et début 2024. Les tarifs ont ensuite pu être renégociés pour les années suivantes. Le prix unitaire du kWh a principalement baissé de près de 23.5% entre 2024 et 2025, baisse partiellement compensée par la hausse des coûts annexes (Distribution et taxes).

Fluides (électricité)

L'électricité facturée correspond aux factures du site.
Le montant global des factures enregistrées ne présage pas de la bonne facturation en temps et heure du fournisseur au moment de l'arrêté des comptes.
De plus, le coût global peut également être soumis aux variations unitaires du kWh et des taxes fiscales et de distribution.
La facturation comptabilisée sur l'exercice 2025 s'élève à **15 759 €**, soit un coût par crémation (hors PAOH) de **11,32 €**.

En euros HT	2024 2nd Semestre			2025
	OGF	Filiale	Total	
Coût de l'électricité	5 732	4 420	10 152	15 759
Coût unitaire par crémation	18,79	12,35	15,31	11,32

Comme pour le gaz le groupe OGF avait sécurisé une grande partie de ses tarifs au printemps 2022. De plus, le groupe OGF a mis en place pour 2025 avec le fournisseur une variabilité du prix unitaire du kWh selon le mois et l'heure de consommation, baisse partiellement compensée par la hausse des coûts annexes (Distribution et taxes).

Consommables équipement de crémation

Ce poste s'élève à **0 €** contre 1 708 € sur le 2nd semestre 2024, soit une brosse en inox et une urne technique pour 2024.

Autres achats courants

Ce poste sur 2025 s'élève à **997 €** contre 761 € sur le 2nd semestre 2024 et comprend l'achat de pierres réfractaires estampilles (Wilibald Volsing)

Vêtements de travail

Ce poste sur 2025 s'élève à **1 513 €** contre 2 286 € sur le 2nd semestre 2024.

En euros HT	2nd Semestre 2024		*2025*
OGF	Filiale	Total	
1 699	587	2 286	1 513

Services extérieurs

Entretien-maintenance du bâtiment

Le montant s'élève à **25 419 €** sur 2025 contre 8 630 € sur le 2nd semestre 2024.

En euros HT	2024 2nd Semestre			2025
	OGF	Filiale	Total	
Entretien locaux	5 410	0	5 410	12 579
Interventions et Travaux (ALLIANCE ENERGIES / SOMECI / ETABLISSEMENTS FRANCOIS CHARRIN)	0	0	0	10 576
Espaces verts	1 826	0	1 826	1 779
Maintenance extincteurs & Clé réarmement (EUROFEU)	0	0	0	354
Ecofiltre	225	0	225	0
Maintenance Défibrillateur (D SECURITE)	369	0	369	131
Maintenance curative Réfrigération (SOMECI)	340	0	340	0
Maintenance curative Climatisation (SOMECI)	290	0	290	0
Maintenance curative Ventilation (SOMECI)	170	0	170	0
Total	**8 630**	**0**	**8 630**	**25 419**

Entretien-maintenance équipement de crémation et filtration

Le montant représente la maintenance préventive et curative des équipements de crémation, il s'élève à **53 801 €** sur 2025 contre 19 038 € sur le 2nd semestre 2024 et comprend :

En euros HT	2024 2nd Semestre			2025
	OGF	Filiale	Total	
Maintenance de l'équipement de crémation (ATI)	8 896	9 945	15 355	50 806
Frais pour pièces de rechange (ATI et HYGECO)				1 960
Maintenance installations thermiques Campagne Froid (SOMECI)	0	0	0	1 035
Maintenance curative Filtration (SOMECI)	198	0	198	0
Total	**9 094**	**9 945**	**19 038**	**53 801**

- Une facture SOMECI a été imputée par erreur sur le compte d'entretien équipement au lieu d'entretien bâtiment pour 1 035€.
- A compter du mois d'avril 2025 les prix de maintenance de la société ATI ont été revus à la hausse. Le prix à la crémation est passé en moyenne de 31.57€ à 37.72€. Hausse unitaire qui accompagne la hausse du volume annuel.

Contrôles techniques et règlementaires

Ce poste s'élève à **6 661** € sur 2025 contre 3 860 € sur le 2nd semestre 2024 et comprend :

En euros HT	2024 2nd Semestre			2025
	OGF	Filiale	Total	
Contrôle réglementaire GINGER LECES	0	0	0	5 380
Vérification installations crémation et maison funéraire (BUREAU VERITAS EXPLOITATION)	700	0	700	1 281
Vérification table élévatrice	97	0	97	0
Total	**797**	**0**	**797**	**6 661**

Contrôle des rejets atmosphériques : La société CERECO a petit à petit cessé son activité, n'offrant plus de disponibilité pour les planifications de contrôle de rejets. Nous nous sommes tournés vers la société GINGER LECES avec laquelle nous avons contractualisé. Les tarifs avec cette nouvelle société sont passés de 3 220 à 5 380 € HT par contrôle. Ces contrôles sont réalisés tous les 2 ans.

Primes d'assurances

Le coût des assurances a été déterminé sur la base du contrat en cours qui prévoit une prime pour l'ensemble des crématoriums. Notre assureur nous adresse un montant individualisé par crématorium, soit **2 608 €** sur 2025 contre 1 584 € sur le 2nd semestre 2024.

Autres services extérieurs

Honoraires CAC et cabinet comptable

Les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à **8 627 €** sur 2025 dont 573 € d'audit du site, 2 018 € de frais de banque et 6 035 € de CAC contre 1 047 € sur le 2nd semestre 2024.

Publicité / communication

Ce poste s'élève à **2 225** € sur 2025 contre 2 412 € sur le 2nd semestre 2024 et comprend :

En euros HT	2024 2nd Semestre			2025
	OGF	Filiale	Total	
Frais postaux	1 111	0	1 111	1 232
Réceptions sur site	0	0	0	993
Accompagnement musical temps de mémoire	1 200	0	1 200	0
Catalogues et imprimés publicitaires (COME BACK)	0	59	59	0
Cartes de visite (COME BACK)	42	0	42	0
Total	**2 353**	**59**	**2 412**	**2 225**

PTI (téléphone - protection des travailleurs isolés)

Ce poste s'élève à **237 €** € sur 2025 contre 120 € sur le 2nd semestre 2024.

Traitement des réactifs usagés

Ce poste s'élève à **1 483 €** € sur 2025 contre 0 € sur le 2nd semestre 2024.

Vidéosurveillance

Ce poste s'élève à **643 €** € (Abonnement de surveillance à distance des locaux par la Société FIDUCIAL) sur 2025 contre 163 € sur le 2nd semestre 2024.

Frais de déplacement et notes de frais

Ce poste regroupe les remboursements des notes de frais de déplacement du personnel du centre funéraire.
Ce poste s'élève à **2 279 €** € sur 2025 contre 399 € sur le 2nd semestre 2024.

Autres charges

Ce poste s'élève à **767 €** sur 2025 dont 770 € de formation sécurité incendie contre -1 € sur le 2nd semestre 2024.

Impôts et taxes

Les impôts et taxes s'élèvent au global de **3 555** € (arrondi) sur 2025 contre 1 513 € sur le 2nd semestre 2024.

Le montant renseigné correspond à la Contribution Economique Territoriale (CET), à la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S) et à la taxe additionnelle CCI.

CET :

La CET se décompose en Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et en Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

- La CFE s'élève à ***968 €*** sur 2025 contre 893 € sur le 2nd semestre 2024.
- La CVAE a été appliquée en retenant le taux de 0.28% et s'élève à ***1 098 €*** contre 313 € sur le 2nd semestre 2024.

C3S :

La Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S), plus communément appelée Organic, se calcule pour 0,16% du chiffre d'affaires (0,13% pour la C3S et 0,03% pour la contribution additionnelle). Cette taxe s'élève à **1 338 €** contre 294 € sur le 2nd semestre 2024.

Taxe additionnelle CCI :

La taxe additionnelle est de 13.84% de la valeur ajoutée du crématorium soit ***152 €*** contre 14 € sur le 2nd semestre 2024.

Charges de personnel

Les salaires et charges sociales s'élèvent en 2025 à **116 663 €** contre 80 656 € sur le 2nd semestre 2024.

Les salaires et charges sociales sont ceux fournis par la Direction des Ressources Humaines du groupe en fonction de l'affectation des personnels qui repose sur un suivi individuel des temps passés par le personnel opérationnel.

Le montant correspond aux salaires et charges sociales du personnel d'exécution ayant travaillé au centre funéraire en 2025. Ce montant comprend également une quote-part du directeur du secteur opérationnel à hauteur de près de 3% de son temps passé et d'une quote-part du Responsable du crématorium de 50% pour leurs activités d'encadrement de l'ensemble du personnel et de direction du centre funéraire.

Les charges de personnel intègrent également une quote-part de salaire relatif à la maison funéraire.

Sont également intégrés à ce poste :

- Les indemnités non soumises à cotisation telles que celles relatives aux paniers repas, tickets restaurant, frais de transport et à la prime de médaille du travail,
- La participation au résultat avec les cotisations sociales,

EXPLOITATION

	Heures Travaillées	Heures Payées	Total Brut	Total Charges	Total MS
2nd semestre 2024	1 363	1 433	20 502	3 949	24 451
2025	2 728	2 910	42 297	7 963	50 260

hors participation

	Polyvalence entrante				Polyvalence sortante			
	Heures Travaillées	Total Brut	Total Charges	Total MS	Heures Travaillées	Total Brut	Total Charges	Total MS
2nd semestre 2024	772	14 868	5 391	20 260				
2025	1 501	27 814	8 668	36 481				

hors participation

ENCADREMENT

	Total Brut	Total Charges	Total MS
2nd semestre 2024	22 934	10 308	33 243
2025	18 794	7 826	26 620

La charge salariale relative à l'encadrement du directeur de secteur à fortement diminué en 2025. L'implication supplémentaire en 2024 relative à la fin du précédent contrat de concession et à son renouvellement a été revue au niveau de suivi habituel.

Autres charges de gestion courante

Redevance fixe et frais de contrôle

Cette redevance correspond à la mise à disposition de l'équipement par la Communauté d'agglomération et aux frais de contrôle. Son montant se porte à **152 830 €** sur 2025 contre 77 500 € sur le 2nd semestre 2024.

Soit :

Redevance fixe : 142 970 € = 145 000 € x 0.9860 (coefficient de révision tarifaire 2025 suite à la baisse de 1.40%)
Frais de contrôle : 9 860 € = 10 000 € x 0.9860

Redevance variable

En contrepartie de l'usage des installations, une redevance est versée à la Communauté d'agglomération.
Chiffre d'affaires 2025 : 836 097 € X 8 % = 66 888 € pour **66 507 €** provisionné dans les comptes au 31/12/2025. 381 € sont reportés sur l'exercice 2026.

Redevance complémentaire (clause de retour à meilleure fortune)

Ce poste s'élève à **13 148.55 €** contre **4 092 €** sur le 2nd semestre 2024.

- Détail du calcul de l'année :

Chiffre d'affaires réel de 2025 = 836 097 €
Chiffre d'affaires prévisionnel 2025 = 759 067 € actualisé du coefficient de révision tarifaire de -1.40%, soit 748 440 €
Différence = 836 097 – 748 440 = 87 657 €
Intéressement contractuel de 15% sur la différence = 87 657 € * 15% = **13 148.55 €**.

La somme provisionnée dans les comptes arrêtés au 31/12/2025 pour l'année est de 11 190 €.
Un complément de +1 958.55 € (+13 148.55 € - 11 190 €) sera comptabilisé sur l'exercice 2026.

- Régularisation :

Au 31/12/2025, le compte de résultat affiche 16 100 € au lieu de **13 148.55 €**.

Une régularisation sur l'exercice 2026 sera effectuée pour un montant de **-2 951.45 €**, se composant comme suit :

- d'un complément de +1 958.55 € compte tenu du montant réel de 13 148.55 € calculé ci-dessus,
- de la déduction d'un avoir de 4 910 € pour doublon de titre en 2025.

Frais de siège

Ces frais qui s'élèvent à **52 193 €** sur 2025 contre 33 069 € sur le 2nd semestre 2024 couvrent l'assistance administrative assurée par les différents services du groupe OGF en matière de comptabilité, finance, ressources humaines, informatique, facturation clients, gestion des achats, juridique.

Amortissements

Les dotations correspondent d'une part aux amortissements de caducité relatifs aux premiers investissements qui sont calculés sur la durée du contrat et d'autre part aux amortissements techniques qui sont calculés sur les biens renouvelables ou acquis en cours de contrat.

L'amortissement des immobilisations est fait par composant, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre ou ramenée à la durée de la convention.

4 087 € d'investissements comptabilisés au titre de 2025

Produits financiers et charges financières

Chaque fin de mois un bilan de trésorerie de la société dédiée est établi.
Lorsque celle-ci ne dispose pas de la trésorerie positive, par une convention de gestion centralisée de trésorerie la société mère OGF Crématoriums renfloue solidairement le déficit de la filiale dédiée. Les frais de nivellement de ce déficit sont comptabilisés en charges financières du compte de résultat.
A l'inverse, lorsque la trésorerie de la société dédiée est positive, elle prête le surplus à sa maison mère. Ce prêt rapporte des produits financiers à la société dédiée.

Produits : Ce poste s'élève à **2 448 €** € sur 2025
Charges : Ce poste s'élève à **178 €** € sur 2025

Les charges financières peuvent également provenir d'intérêts d'emprunts contractés dans le cadre de gros investissements sur le site. Ce n'est pas le cas ci-dessus.

Impôts sur les sociétés

Le taux d'imposition pour l'année 2025 sur OGF est de 25% et ne s'applique qu'en cas de résultat positif.

3.3. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS

3.3.1. Etat de variation de patrimoine

Les acquisitions sur 2025 s'élèvent à **46 069 €**.

Description	Mise en service	Valeur actualisée	Nb mois	Fin amort.	Amortiss. Cumulés N-1	VNC N-1	Dotation Année 2025	Amortiss. Cumulés 2025	VNC 2025
AECOM Etude d'impact	01/01/2025	13 608	96	31/12/2032	0	0	1 701	1 701	11 907
FLORENCE GARDENAL ARCHITECTURE N° 2024-180 DSES	01/01/2025	4 000	96	31/12/2032	0	0	500	500	3 500
HONORAIRES FLORENCE GARDENAL ARCHITEC DAI DQIQ	31/01/2025	3 800	96	31/01/2033	0	0	436	436	3 364
FLORENCE GARDENAL ARCHITECTE N° 2025-001	01/03/2025	4 000	96	28/02/2033	0	0	419	419	3 581
Mise en conformité électrique des infrastructures	30/04/2025	2 463	96	30/04/2033	0	0	208	208	2 256
JOURS IMMOBILISES	28/10/2025	3 650	96	28/10/2033	0	0	81	81	3 569
AECOM Etude d'impact	31/07/2025	5 832	96	31/07/2033	0	0	308	308	5 524
COMPTA IMMO / HEURES TRAVAILLEES / / 0	31/07/2025	6 317	96	31/07/2033	0	0	333	333	5 983
FLORENCE GARDENAL ARCHITECTE / / 2025-071	31/08/2025	2 400	96	31/08/2033	0	0	101	101	2 299
TOTAL AMORTISSEMENTS TECHNIQUES		46 069			0	0	4 087	4 087	41 983

4. PERSPECTIVES 2026

Réservation en ligne
En support avec l'équipe du crématorium, le déploiement de l'outil de réservation en ligne va continuer auprès des opérateurs funéraires afin de faciliter leur accès à la planification des cérémonies et crémations.

Rebriquetage du four
Le rebriquetage du four est prévu au printemps 2026. Une organisation spécifique sera mise en place afin que les familles puissent continuer à se recueillir au crématorium durant la phase d'arrêt de l'appareil de crémation.

Travaux de rénovation et d'extension du site
2026 va voir l'aboutissement de la phase préfectorale permettant le début des travaux.

ANNEXE 1 : LA CERTIFICATION DE SERVICES QUALICERT®



SGS

CERTIFICAT N°9337

Multi-sites
VERSION 1

OGF SA

31, rue de Cambrai

75019 PARIS

a obtenu la Certification de Services QUALICERT
conformément au référentiel
« Accueil et accompagnement des familles dans les crématoriums - RE/CRE/01»

pour ses sites bénéficiaires dont la liste est disponible sur demande auprès de OGF SA ou de l'organisme certificateur SGS ICS

Délivré le **04/03/2023**
Valable jusqu'au **03/03/2026**

Edité le 31/03/2023

La Directrice Certification

Page 1

QUALICERT est la Marque de Certification de Services de SGS ICS SAS
29 avenue Aristide Briand
F- 94111 ARCUEIL Cedex
Téléphone + 33 (0) 1 41 24 86 54 - Fax + 33 (0) 1 41 24 89 96
www.fr.sgs.com/certification
SAS au capital de 200 000 € - RCS Créteil 403 293 103 – APE 7120B

NB : Ce certificat reste la propriété de SGS ICS. Il doit lui être restitué en cas de suspension ou de retrait

CRÉMATORIUMS

WWW.OGF.FR